

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. SEPTEMBRE

1777.

TOME CXLVIII.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

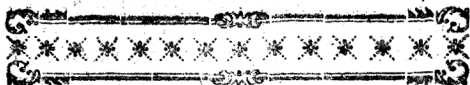
*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
des Commissaires-Examineurs.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

V

In-douze

- Vie de Cassiodore, Chancelier & premier Ministre de Théodoric le Grand & de plusieurs autres Rois d'Italie.
- Vie réglée des Dames qui veulent se sanctifier dans le monde. *Liege* 1696.
- Vie admirable & la doctrine toute céleste de Sœur François-Claire de St. Lievin.
- Vie (la) de Marianne, ou les aventures de Mad. la Comtesse de D***, par Mr. de Marivaux, 4 Part. *Amsterdam* 1772.
- Vie de Clément XIV. (Ganganelli) avec Portrait, deuxième édition 1775.
- Vie (la) de Dom Alphonse Blas de Lirias, fils de Gil-Blas de Santillane, fig. 1754. *Amsterdam.*
- Vie de Mad. de Maintenon, 1755.
- Vie de St. Jean Népomucène, *Paris* 1741.
- Vie des Saints pour tous les jours de l'année, avec une prière & des pratiques à la fin de chaque vie, & des instructions pour les Dimanches & fêtes mobiles, *Paris* 1769.
- Virginie, ou la vierge chrétienne, par le P. Marin vol. *Avignon* 1760.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. SEPTEMBRE

1777.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Principes de morale, de politique & de droit public, puisés dans l'histoire de notre monarchie, ou discours sur l'histoire de France. Dédiés au Roi. Par Mr. Moreau, historiographe de France. A Paris, de l'imprimerie-royale. A Liege chez Orval-Demazeau. 1777.

QUAND une fois les erreurs politiques ont subjugué les vrais principes qui affermissent la société en assurant la subordination, ce n'est pas sans danger qu'on

entreprend d'en arrêter le cours. C'est un torrent qui renverse & terrasse tout ce qu'il rencontre. Le peuple même, indifférent & neutre dans les autres genres de controverses, s'unit dans celui-ci aux faux philosophes, & s'éleve avec autant d'ardeur contre les défenseurs de l'autorité que contre l'autorité elle-même. On doit donc savoir gré à Mr. Moreau de rappeler courageusement les François aux constitutions fondamentales de leur monarchie, & d'achever l'exécution d'un ouvrage, qui tenoit extrêmement à cœur à un des plus vertueux & des plus sages Princes qu'on ait vû dans la longue postérité de St. Louis. Je veux dire, l'illustre Dauphin pere de Louis XVI, que le ciel, suivant l'expression d'un ancien, n'a fait, pour ainsi dire, que montrer à la terre, pour l'enlever sans retour (a) & empêcher la gloire de la France de s'élever au-dessus des destinées des roïaumes terrestres (b).

“ Le but de ce Prince, dit Mr. Moreau, étoit 1°. de rappeler notre histoire aux augustes élèves entre les mains desquels on mettoit cet ouvrage à mesure que je le composois : aussi ose-je me flatter que, relativement aux faits, il contient tout ce qu'il est important d'en retenir. 2°. Il s'agissoit ensuite de faire naître de ces faits toutes les instructions

(a) *Ostendent terris hunc tantùm fata, neque ultrà
Esse sinent.* 6. *Æneid.*

(b) *Nimiùm vobis romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.*
Ibid.

tions qui devoient se graver dans leur ame, de les exercer, de les accoutumer même à examiner dans des faits connus, soit le droit public & la politique de chaque époque, soit l'influence de la morale sur les succès & les revers, sur l'élévation & la chute des Souverains „

La conclusion qui résulte le plus directement des faits de l'histoire de France, relativement à la politique & à l'administration, c'est que la France est une véritable monarchie, & que le Roi y jouit d'une autorité absolue. Toutes les observations de Mr. M. ramenant à cette conséquence, qu'on ne peut s'empêcher de méconnoître, mais que tout le monde n'est pas également disposé à approuver. “ Les esprits, dit l'auteur, sont tellement échauffés en France, nos tristes disputes sur la liberté & sur l'autorité ont eu tant d'aigreur, ont nourri tant de haines, ont été les instrumens de tant d'intrigues, qu'un écrivain qui ne hait personne & n'a jamais pu se livrer à aucun parti, ne doit cependant pas espérer ni des succès rapides, ni une approbation unanime Notre siècle, que l'on a cru louer en lui donnant le titre de *siècle philosophique*, a été, plus qu'aucun autre, celui des systèmes & des disputes. On a vu des abus; ils venoient de ce que l'on s'écartoit des principes, & on a attaqué les principes eux-mêmes: ceux qui les ont défendus en ont peut-être outré les conséquences: ceux qui ont voulu les remplacer

par des maximes nouvelles, ont également donné dans des excès dont il ne falloit que présenter le ridicule pour les décréditer : car je mets dans la même classe, & les fous sombres qui ont écrit que notre asservissement au despotisme & aux préjugés, ne cesseroit que lorsque des étrangers, fondant sur nos provinces, viendroient un jour nous affranchir & nous éclairer, & ces fous plus gais, qui ont regardé dans l'avenir, comme la plus brillante époque de la France, celle où le Roi, pour combler sa gloire, remettroit l'autorité législative entre les mains de la nation dont il ne feroit plus que le ministre. Ces étranges rêveries ne détermineront jamais, ni nos voisins à nous attaquer, ni nos Rois à faire à la nation l'effroyable tort de la livrer à sa propre licence. C'est bien assez de lire de pareils auteurs; il ne faut jamais les réfuter „

Parmi les favans qui ont pris la défense de Mr. Moreau contre des critiques injurieux, trop ouvertement déclarés pour l'indépendance & l'anarchie, l'on doit distinguer le célèbre Mr. de la Condamine. L'auteur répond à une lettre que cet académicien lui avoit écrite en lui faisant part des objections qu'on formoit contre son ouvrage. Cette lettre, qui est fort ample, contient les réponses les plus sages & les plus satisfaisantes. Mr. M. s'attache sur-tout à distinguer la monarchie du despotisme, & par cette distinction fappe toutes les prétentions de ses adversaires. C'est le propre de l'erreur

d'adopter des notions fausses pour corrompre & détruire les vraies notions des choses. " Ce n'est pas le pouvoir absolu qui caractérise le despotisme, c'est son usage arbitraire, c'est l'absence des loix, c'est le mépris des formes, c'est la funeste habitude de substituer à l'autorité constante & à l'exercice uniforme de la règle, les volontés passagères & les caprices injustes du Prince. L'autorité du Monarque, avoit dit avant moi l'un de nos plus grands magistrats, est essentiellement absolue, mais ne doit jamais être dissolue. Admettez une règle connue, admettez des loix sages, quelle que soit l'autorité qui les a dictées; supposez des formes qui, constamment respectées, inspirent au citoyen la juste confiance de n'être arbitrairement ni dépouillé ni puni; la puissance qui appuyée sur ces loix, & à l'aide de ces formes; maintient la liberté & les propriétés, doit être ferme & invincible: elle ne peut ni fléchir ni céder. Il m'est égal alors qu'elle appartienne au peuple, qu'elle soit entre les mains du Monarque, qu'elle soit exercée par un petit nombre de grands; elle est faite pour gouverner, j'en conclus qu'elle doit être absolue; car si elle a sa règle, plus elle aura de facilité pour terrasser promptement la licence, plus les jouissances qu'elle doit accorder à l'homme lui seront assurées „ En conséquence de cette définition de l'autorité souveraine, Mr. M. adresse aux Monarques le discours suivant

qui acheve de développer & d'éclairer ses assertions.

“ Oui, votre puissance est absolue : oui, vous êtes le seul en France qui ayez le droit de dire : Je veux être obéi, & je punirai si l'on s'écarte de la règle que j'impose. Cependant votre puissance n'est point une propriété, mais un pouvoir de gouvernement. Elle est donc essentiellement protectrice & bienfaitante ; elle est destinée à maintenir des droits qui existoient avant elle. Tout ce qui est injuste, lui est impossible, & par la nature des choses elle se détruit, lorsqu'elle contrarie sa fin. Il n'y a point de loi écrite & promulguée qui ne soit votre volonté, mais toutes vos volontés ne sont pas des loix : vous en avez auxquelles vous êtes soumis vous-même, & à l'infraction desquelles vous voudriez en vain forcer vos sujets „

On sent assez que ces principes quelque vrais qu'ils soient, ne sont pas sans difficulté, il reste toujours la grande objection sur l'abus du pouvoir suprême. L'autorité du Monarque est absolue, & n'est point arbitraire ; mais si par abus elle le devient, le moyen d'arrêter l'oppression & l'injustice ? Mr. M. répond d'abord par des faits, & montre que ce cas n'est point à présumer dans l'état actuel de la législation, & qu'on est en droit de ne pas le prévoir. “ Je ne suis qu'historien ; je n'ai point disposé des faits, je les ai recherchés de bonne foi : j'ai consulté les monumens ; je ne puis dire

que ce qu'ils m'ont appris. Ce qu'ils m'ont appris doit écarter les terreurs que depuis long-tems on cherche à inspirer à la nation. De toutes les époques de la monarchie françoise, celle où nous nous trouvons, est la moins favorable de toutes au despotisme „. A cette réponse il en joint une autre, qui pourra paroître plus solide encore & plus éclaircissante; c'est une espece de rétorfion où l'on fait voir que la crainte du despotisme ne regarde pas plus les monarchies que l'aristocratie, & les gouvernemens populaires; il est même très-aisé de se convaincre que dans ces deux dernières constitutions politiques la sûreté des citoyens est moins affermie que sous l'autorité des Rois. "Laissez agir les passions, l'enthousiasme, l'humour; vous voyez dans le moment le despotisme s'asseoir ou sur le thrône du Monarque, ou dans l'assemblée du peuple, ou au milieu du conseil des grands: le désordre alors ne vient pas de ce que le pouvoir est ferme & absolu: il l'est au contraire beaucoup moins que lorsqu'il a sa route tracée; le mal vient de ce que l'autorité n'a plus de règles: & prenez garde qu'alors, c'est le même fléau qui écrase le citoyen & dans la monarchie & dans l'oligarchie & dans la démocratie; car si le despotisme n'est que la licence du Monarque, la licence n'est elle-même que le despotisme de la multitude. Alors Jovien fera jeter dans un puits le secretaire de son prédécesseur; Valenti-

nien

nien IIII assassina Aëtius : voilà la tyrannie du Prince. Les soldats assemblés massacreront Stilicon en présence d'Arcadius ; & malgré le Prince le Sénat fera égorger la veuve du ministre : voilà la tyrannie de la foule , & dans un gouvernement beaucoup plus réglé que celui des Romains du quatrième & du cinquième siècle , le plus petit enthousiaste parlant à la multitude fera prononcer sur le champ la proscription de vingt mille de ses concitoyens , & rendra l'aristocratie injuste comme Genferic & despote comme Attila „

Ces observations qui renvoient aux adversaires de Mr. M. les objections qu'ils lui ont faites , & qui découvrent dans l'administration de plusieurs , outre les vices qui lui sont propres , les mêmes inconvéniens qu'on trouve dans le gouvernement d'un seul , laissent toujours un vuide , c'est la possibilité de l'oppression ; mais cet inconvénient est inhérent à l'excellence même de la chose. Rien n'est parfaitement & à tous égards à l'abri d'un mauvais effet. Le soleil qui nous éclaire & nous chauffe , qui anime & vivifie toute la nature , peut dessécher les champs & causer une stérilité générale. La pluie qui féconde & qui nourrit la végétation , que l'Apôtre regarde comme une des preuves les plus sensibles de la providence de Dieu , * peut désoler le cultivateur , corrompre les plus riches moissons , engendrer des torrens destructeurs , dévaster les campagnes , renverser nos habitations. Qui osera cependant s'élever

* *Non sine testimonio se ipsum reliquit, dans pluvias & tempora fructifera.*
Aët. 14.

contre la nécessité ou la bienfaisante influence du soleil & des nues ?

Dans le premier discours, qui est le seul contenu dans ce volume, Mr. M. renferme de grands objets. On trouve d'abord un vaste tableau de l'Empire romain & des causes de sa ruine, qui sont réduites à six : la trop grande étendue des provinces : le vice radical de la constitution qui n'assûra jamais les droits légitimes de la succession au trône, & qui rendoit les troupes trop puissantes : le despotisme des Empereurs, leur licence & leurs crimes : l'anéantissement de l'esprit national, la dépravation des mœurs, & l'extinction de toute idée de la patrie : l'avidité des magistrats qui vexoient les provinces par des exactions encore plus cruelles : enfin l'épuisement & le découragement de l'état, & la lâcheté des Empereurs, qui n'eurent pas honte d'implorer & de paier les secours étrangers des barbares. Voilà les causes qui ruinerent le colosse autrefois si redoutable de la puissance romaine ; mais la plus forte de toutes & celle qui donna la secousse la plus décisive, est celle de la corruption des mœurs, puisqu'elle suffit seule pour perdre les états qui seroient à l'abri de toutes les autres. " Il y a dans la ligne que parcourt un état depuis sa naissance jusqu'à sa destruction, deux extrémités au milieu desquelles se trouvent l'âge viril & la maturité. La première est cette jeunesse grossière & inexpérimentée qui

ne connoît que ses forces , & qui n'a point encore apperçu la règle : l'autre est cette décrépitude d'une nation qui malgré les loix & l'expérience a perdu la force que lui donnoient les mœurs. Les vices & le luxe sont pour les états ce que sont pour le corps humain les maladies & la débauche. La barbarie & la férocité sont la fougue d'une jeunesse qui n'a besoin que d'être instruite & réprimée. Quand une nation qui n'est que sauvage , & n'a point encore été corrompue, se trouve long - tems aux prises avec un peuple que ses vices ont énervé , elle doit infailliblement acquérir sur lui non-seulement la supériorité que donne la force , mais l'autorité & le pouvoir que donne la conduite. La première en effet aura pour elle le courage & la vertu qui ne se communiquent point : l'autre communiquera bientôt à ses rivales les arts utiles & les sages institutions , instrumens précieux dont un peuple tout neuf fait se saisir , & qu'il apprend bien vîte à manier. Voilà sans doute pourquoi dans cette lutte longue & terrible qui , depuis les successeurs de Théodose jusqu'au dernier des foibles Césars d'Occident , acheva la destruction de l'Empire , il y eut tout à gagner pour les barbares , tout à perdre pour les Romains „

On voit que parmi les raisons de la décadence des Romains, Mr. M. n'a pas vû plus que Montesquieu , l'esprit du christianisme ou la conduite de ses ministres , que l'irrégulier auteur anglois que Mr. Gibbon vient

de traduire (a), a osé rendre responsable d'une catastrophe, qui au contraire n'a été suspendue pendant quelque tems & adoucie dans ses effets que par l'influence de la religion de Jesus-Christ, tant sur les Romains que sur les Barbares, vainqueurs de Rome. L'auteur de *l'histoire philosophique & politique* n'a pû se dispenser d'en convenir; nous avons rapporté ailleurs ce témoignage non suspect *, nous y ajouterons celui de M. M. " Au milieu des calamités qui les affligeoient, la religion de Jesus-Christ exerçoit sur eux le plus ancien, le plus naturel, le plus irrésistible de tous les pouvoirs, celui de la bienfaisance. Les évêques étoient seuls les consolateurs d'une nation dont tant de guerriers & de magistrats dévoroient la substance. Elus par le clergé qui ne manquoit guere d'interroger les vœux du peuple, c'étoient presque tous des citoyens éclairés & vertueux déjà connus par leur éloquence, par leurs aumônes, souvent par les services importans qu'ils avoient rendus à leur ville; car lorsque la violence fait taire toutes les loix, la raison,

* Voyez le Journal du 15. Sept. 1774, p. 315.

(a) Voyez le Journal du 15 Juin, pag. 255. Malgré les excès & les révoltantes erreurs de ce prétendu historien, son emphigourique ouvrage a produit un engouement universel dans la classe des beaux esprits qui préfèrent les saillies d'une imagination ardente à la fidele exposition des faits & des observations qui en résultent; mais les hommes instruits, nous le répétons, les esprits justes & droits ont dédaigné cette fastueuse déclamation tant en Angleterre qu'en France.

l'humanité, l'éloquence, les lumières deviennent insensiblement les seules puissances que les malheureux puissent invoquer & mettre entr'eux & les oppresseurs. Telle fut l'autorité du clergé des Gaules, au milieu des barbares qui les dévastoient, c'étoient des évêques qui se chargeoient d'aller négocier avec les chefs de ces nations conquérantes stipuler les intérêts des villes, & racheter le sang & la fortune de leurs concitoyens par des contributions dont des pasteurs respectables païoient eux-mêmes la plus forte partie. Les charmes de leur conversation, la douceur de leurs mœurs, leur noblesse, leur désintéressement, leur charité touchoient presque toujours ces princes guerriers. Administrateurs de la vertu ils apprenoient des évêques (a) le véritable moïen de s'attacher

(a) On fait que c'est le zèle & l'éloquence du grand St. Leon qui ont préservé l'Italie des fureurs & des ravages du cruel Attila, que ce vainqueur des Romains ne put tenir contre les imposantes représentations du premier Pontife des chrétiens. Dans toutes les provinces envahies par les barbares, on apperçoit dans leurs chefs le même respect pour la vertu des évêques. Ce furent ceux-ci qui en 429 négocierent un traité entre les malheureux Espagnols & le Roi des Suèves, Herménéric. Saint Epiphane évêque de Pavie réconcilia l'Empereur Anthemius & Ricimer. " Anthemius, disoit Ricimer, fait bien employer la vertu qu'il n'a pas; il me combat par ses ruses, jusques dans les députations, qu'il m'envoie, il choisit le seul homme capable de me vaincre. Théodoric faisant la guerre en Italie, voit arriver ce même St. Epiphane

les peuples & l'art de les gouverner. Ne foiez donc pas furpris de voir St. Remi écrire à Clovis avant même que ce Monarque eût embrassé le christianisme, lui demander des graces, lui donner même des avis. Les évêques avoient le plus grand crédit dans leurs dioceses & la plus flatteuse considération auprès de Rois. Clovis méprisoit sans doute ces magistrats foibles & avides, par qui il voïoit depuis long tems occupées toutes les grandes places de l'adminiftration ; mais il voïoit des pasteurs sages & bienfaifans regner sur les esprits, & exercer dans leurs villes la douce autorité des peres de familles les plus chéris. Ce spectacle touchant le difpofoit infensiblement à respecter la religion sainte qu'il embrassa dans la fuite, & qui n'a jamais été ni abandonnée, ni altérée par ses successeurs „

Le premier discours n'épuise pas le regne de Clovis. Ce Prince paroîtra encore dans le second discours, qui sera suivi de plusieurs autres. Cet ouvrage aura le double avantage de préparer les esprits à la lecture de l'histoire de France, & après la lecture,

phane & dit à ses courtifans : “ Voici le plus „ fort rempart de Pavie (il venoit de prendre „ cette ville). Cet homme, dont l'extérieur est si „ simple, n'a pas son semblable dans l'univers ; „ nous pouvons lui confier nos femmes & nos „ enfans, & ne songer qu'à la guerre „. Aussi laissa-t il à Pavie sa mere, sa soeur & sa femme sous la garde de l'évêque, & sous la sauvegarde de la vertu & de la religion.

de leur rappeler toujours les grands principes du droit public françois. Dans les exemples historiques dont l'auteur appuie ses assertions, il y a quelques inexactitudes qui sans nuire au but général de l'ouvrage, dérogent à sa perfection & peuvent affoiblir la confiance du lecteur. Tel est le passage suivant : “ *la défection d'Arbogaste réduisit* „ *Valentinien II à chercher la mort* „. C'est une chose reconnue par tous les bons historiens, que cet Empereur fut étranglé par les satellites d'Arbogaste. Sa mémoire si chère à St. Ambroise & à tous les chrétiens, ne devoit pas être flétrie par une plume telle que celle de Mr. M.



Fêtes des bonnes gens de Canon & des Rosieres de Briquebec. A Avignon, & se vend au profit des Rosieres de Briquebec. A Paris 1777, chez l'auteur.

CET auteur est Mr. l'abbé Lemonnier qui emploie un langage de naïveté & de bonhomie, qui fait l'éloge de son cœur & même de son goût, car c'est le stile assorti à la chose. Ce n'est pas une simple description de ces fêtes, ce sont des conversations remplies d'ingénuité qui vous rendent présent à la scene, & vous font converser avec les acteurs. L'abbé Lemonnier proteste qu'il n'a fait que copier, & l'on voit bien que ses personnages sont tels qu'il les peint. Voici

un lambeau d'un de ces entretiens avec un vieillard. " *Comment avez-vous fait , lui demande Mr. l'abbé Lemonnier , pour élever ces trois filles ? ---- J'ai eu bien de la peine. --- Vous ne les avez point mises à l'hôpital , vous ne les avez point envoiées mendier ? ---- Non , jamais ; nos voisins me le conseilloient pourtant ! Ceux pour qui je travaillois , me disoient : mais Guillaume Letellier , comment veux-tu élever trois enfans avec huit sols que tu gagnes par jour ? mets-les à l'hôpital ; mets-les à l'hôpital. Eh bien , je les y mettrai , leur disois-je ; & puis en revenant chez nous , je me disois le long du chemin : je m'en vais donc mettre mes filles à l'hôpital ! Quand j'entrois à la maison , ces pauvres enfans se jettoient sur moi , & me demandoient ce que j'avois à pleurer. Moi , je m'asseïois , je les prenois sur mes genoux , je les baisois , & puis je me disois : eh bien , laquelle est-ce que tu y mettras la premiere ? Je ne les y ai pas mises.*

L'anecdote suivante renferme une espece de contradiction qui intéresse & qui plaît. C'est un homme qui fait du bien à un autre en lui déclarant qu'il ne l'aime pas beaucoup. Cette déclaration réfutée par le fait a quelque chose de piquant. Elle montre d'ailleurs comme on peut dans la pratique allier les raisons d'un juste mécontentement avec les règles de la charité. " Un pêcheur de la Hougue étoit brouillé avec son beau frere ; ce beau - frere tombe dans la misere ; le pê-

I. Part.

B

cheur

cheur l'aborde & lui dit : *écoute donc , beau-frere , je ne t'aime guere , tu fais bien pour-quoi , mais faut-il pour cela que tu meures de faim ? On m'a dit que tu n'as pas de pain chez toi ; est-ce que tu ne fais pas qu'il y en a chez nous ? Viens en prendre , & tout ce qu'il te faut. Je ne t'en aimerai pas plus ; va , ne crains rien ,*

Voici encore un trait qui est tout-à-fait charmant & qui réalise le tableau que fait Virgile des bonnes gens agrestes :

*Sacra Deum , sanctique patres ; extrema per illos
Iustitia excedens terris vestigia fecit.*

“ A la fin de l'hiver dernier , un fermier de la paroisse de . . . s'en revenoit du moulin , monté sur son cheval , qui portoit en outre la farine d'une demi-somme d'orge. Au détour d'une ruelle , ce fermier est attaqué par un voisin qui , le bâton levé , lui demande , en jurant , sa farine. Le cavalier saute à terre , saisit son homme au collet , le terrasse , & lui dit : *tu vois qu'il ne tien-droit qu'à moi de t'assommer. --- Assomme , répond le voleur , assomme , ou me donne ta farine , il me la faut ; je meurs de faim , moi , mes enfans & ma femme. --- Ah ! tu meurs de faim , c'est autre chose ; mais je ne veux pas que tu sois voleur. Prends le sac , je t'en fais présent , je vais t'aider à le charger. Va-t'en & ne dis mot.*

“ Le cheval débarrassé de son fardeau , arrive au galop dans la cour de la ferme :

la fermiere ne voiant point son mari , s'effraie & crie. Valets , servantes accourent & la suivent dans la route. On trouve à cent pas le fermier qui s'envient tranquillement en rêvant ; sa femme l'interroge : *pourquoi le cheval ? ... --- Tais-toi. -- Et la farine ? --- Mais tais-toi donc* „

„ Quand ils sont seuls , il lui conte son aventure & ajoute : *il falloit que ce pauvre homme fût bien dans le besoin pour s'attaquer à moi , qui en battois quatre comme lui* „

“ Savez-vous ce que fit la femme ? continue M. l'abbé Lemonnier ; vous ne le devineriez pas , vous qui pensez que la vengeance & la cruauté sont le partage des êtres foibles. Elle cache un pain dans son tablier , & dit tout bas à son mari : puisqu'ils ont si faim , ils ne pourront pas attendre que la pâte soit levée & le pain cuit. Jugez quelle fut la fraieur de la malheureuse famille , lorsqu'ils voient arriver la fermiere. Peignez vous leur étonnement lorsqu'elle offre un pain Je supprime le reste de la scene. Le voleur devient homme de bien ; on lui donne de l'ouvrage , il travaille , il élève ses enfans dans de bons principes „

Il n'est pas possible de lire ces traits sans sentir une satisfaction très-vive , en voiant la vertu & la véritable bienfaisance , si peu connue parmi les grands , se retirer dans la classe du peuple & y porter les fruits les plus précieux à l'humanité. Je crains seulement que la grande publicité qu'on donne à ces ac-

tions touchantes , & l'admiration générale qui les suit , ne les fasse dégénérer enfin en vertus d'ostentation & de parade. Les paisans aussi bien que les philosophes voudront tenir place dans les Journaux & y entendre lire leurs *traits de bienfaisance*. Dépouillée du desir sincere de l'obscurité , la vertu n'est qu'un phantôme (a).

(a) Voyez différentes réflexions sur ce sujet dans le Journal du 1. Août , p. 527. --- 1. Mai 1777 , p. 26. --- 1. Mars 1777 , p. 392 & autres cités-là même.

A ces naïfs récits nous ajouterons des vers qu'on nous a prié d'insérer dans ce Journal, & qui expriment d'une maniere ingénue l'hommage rendu par des vassaux agrestes, à un Seigneur respectable par sa naissance & ses vertus.

Mr. le C.
de H***.
Seigneur de
Burl.***.

Si vous daignez agréer notre hommage ,
Vous entendrez la naïve candeur
Du Dieu d'amour dont vous êtes l'image ;
En vous voyant , il faut sentir l'ardeur.



Reprise en
chœur.

*A l'unisson l'écho du voisinage
Ne réentit que de ces douces loix.
Il n'est qu'un cri dans tout notre village :
Nous l'aimerons toujours tous à la fois.*



L'aménité qui rit sur ce visage ,
Peint la belle ame & seme les bienfaits.
Un heureux sort , fixant votre appanage ,
Comble nos vœux : nos cœurs sont vos sujets.
A l'unisson , &c.



A la bonté j'entrevois le courage
S'unir; cet œil présage le héros.
Que Mars un jour au mirthe ajoute un gage,
Et de lauriers couronne ses travaux.



Le sentiment est tout notre avantage,
Vous trouverez ailleurs une comté*.
Regnez sur nous : le plus beau vasselage
Est de l'amour le tribut mérité.

* Ottange
près de
Thionville
érigé en
Comté.



Dictionnaire des origines, ou époques des inventions utiles, des découvertes importantes, de l'établissement des peuples, des religions, des sectes, des hérésies, des loix, des coutumes, des modes, des dignités, des monnoies, &c. A Paris, chez Bastien, à Liege chez Orval-Demazeau 1777.

C'est le troisieme tome de l'ouvrage dont nous avons rendu compte dans le Journal du 1. Avril 1777, pag. 479. L'auteur continue à rechercher l'origine de plusieurs choses, dont les commencemens & les différentes révolutions sont peu connus. Il y a dans ce volume quelques articles réellement intéressans. Nous copierons celui qui regarde l'*habillement des soldats*. " Presque tous nos régimens furent long-tems habillés & équipés suivant un ancien usage, que les chefs faisoient plier à leurs fantaisies, sans songer

à remédier à ses inconvéniens. Mr. d'Argenson pour qui les grands objets étoient faits, & qui ne trouvoit rien de bas dans les plus petits détails, quand ils intéressoient le bien de l'état, fut le premier qui reconnut qu'il ne devoit rien y avoir d'arbitraire sur cet objet, & qui fixa par diverses ordonnances non-seulement la qualité, l'espece & la quantité de toutes les parties d'habillement, d'équipement & d'armement des troupes, mais encore leurs proportions & leur forme „

“ Mr. le marechal de Saxe dit dans ses rêveries, que l'habillement des troupes est très dispendieux & très incommode : il voudroit que le soldat eut les cheveux courts, & une perruque de peau d'agneau d'Espagne pour le mauvais tems, un casque à la romaine au lieu du chapeau, une veste un peu ample avec une autre dessous, en forme de gillet, un manteau à la turque, avec le capuchon ; pour chaussure, des fouliers d'un cuir délié ; de plus, des sandales ou galoches à semelles de bois de l'épaisseur d'un pouce ; & au premier Novembre, de gros bas de laine que le soldat chaufferoit par dessus les fouliers & la guêtre, lesquels seroient arrêtés par le haut, & auroient des semelles d'un cuir mince, qui remonteroient un peu sur les côtés & sur le bout du pied, pour être ensuite chauffées dans les sandales. Mais, quelques lumineuses & salutaires que soient les idées de ce grand général sur cet objet, elles paroissent, à beaucoup d'égards trop éloignées de nos mœurs. Il seroit difficile d'habituer

I. Septembre 1777.

bituer à cet accoutrement sauvage , l'esprit vain du soldat françois , jaloux de parure , & qui d'ordinaire n'a pas moins d'amour propre que de bravoure „

Dans l'article des *impôts* on trouve plusieurs réflexions très-sensées & qui peuvent être utiles à ceux qui en ont l'administration. L'auteur exprime la nature & la fin des impôts par une comparaison tirée de la navigation , qui paroît ne pas manquer de justesse. “ Les impôts sont dans un état , ce que sont les voiles dans un vaisseau , pour le conduire , l'assurer , l'amener au port , & non pas pour le charger , le tenir toujours en mer & finalement le submerger „

“ Comme les impôts sont établis pour fournir aux nécessités indispensables , & que tous les sujets y contribuent d'une portion du bien qui leur appartient en propriété , il convient qu'ils soient perçus directement , sans frais , & qu'ils rentrent promptement dans les coffres de l'état. Ainsi , il est nécessaire de veiller à la conduite de ceux qui sont chargés de les percevoir , pour empêcher & punir les vexations & les abus. . . . Les droits sur les marchandises sont ceux que les peuples sentent le moins , parce qu'on ne leur fait pas une demande formelle. Ils pensent être si sagement ménagés , que le peuple ignorera presque qu'il les paie. Pour cela il est d'une grande conséquence que ce soit celui qui vend la marchandise qui paie le droit. Il fait bien qu'il ne paie pas pour lui ; & l'acheteur , qui dans le fond le paie , le confond avec le prix.

Quelques auteurs ont dit que Néron avoit ôté le droit du vingt-cinquieme des esclaves qui se vendoient ; il n'avoit pourtant fait qu'ordonner que ce seroit le vendeur qui le paieroit , au lieu de l'acheteur. Ce réglemeut , qui laissoit tout l'impôt , parut l'ôter „

Nous nous contenterons de ces exemples qui joints à ceux que nous avons tirés des deux volumes précédens , suffisent pour apprécier cet ouvrage. Nous sommes fâchés de devoir convenir que l'idée que nous nous en étions faite , n'a rien gagné par la lecture de ce troisieme volume ; nous avons même eu bien de la peine à ne pas y déroger. La prolixité extrême que l'auteur se propose à donner à ce dictionnaire , se fait connoître par la paucité des lettres que ce tome contient. (H & I.) De-là vient qu'il insère un grand nombre d'articles qui n'ont aucun rapport possible avec l'origine des choses , & que contre son intention son livre entre dans la classe de cette foule de dictionnaires qui surchargent la librairie. Par exemple , quelle origine ou quelle découverte trouvera-t-on dans l'article suivant ? “ *Habacuc*. Ce prophete , dont „ les Grecs font la fête , commença à pro- „ phétiser quelque-tems avant la captivité „ de Babylone. Il prédit à sa nation la servi- „ tude , la destruction de l'empire des Chal- „ déens , la délivrance des Juifs par Cyrus „ & celle du genre humain par Jesus-Christ „

Si dans l'article *Jardin* on lit quelques découvertes , on peut bien dire qu'elles ne sont pas toutes heureuses. En voici une d'un genre

re particulier. “ Venus & Adonis avoient
 „ chez les Juifs des jardins qui leur étoient
 „ consacrés „ Il est vrai que les Juifs ont
 quelques-fois idolâtré , mais il est aussi absur-
 de de dire simplement & d’une manière in-
 définie que *Venus avoit des jardins consacrés*
chez les Juifs , que de dire absolument : *les*
Juifs étoient des idolâtres.

L'article *jeunesse* est encore plus révoltant.
 A entendre l’auteur, personne n’a jamais été
 vertueux dans sa jeunesse, il est même con-
 tre la nature & les loix immuables de la
 physique qu’on le soit. “ Dans la jeunesse
 lorsque le principe spirituel commence à en-
 trer en exercice, & qu’il pourroit déjà nous
 conduire, il naît un nouveau sens matériel,
 qui prend un empire absolu, & commande
 si impérieusement à toutes nos facultés, que
 l’ame elle-même semble se prêter avec plaisir
 aux passions impétueuses qu’il produit : le
 principe matériel domine donc encore, &
 peut-être avec plus d’avantage que jamais ;
 car non-seulement il efface & soumet les im-
 pressions de l’ame, mais il la pervertit, &
 s’en sert comme d’un moïen de plus : on ne
 pense & on n’agit que pour approuver & sa-
 tisfaire sa passion. Tant que cette ivresse
 dure, on est heureux ; les contradictions &
 les peines extérieures semblent resserrer en-
 core l’unité de l’intérieure ; elles fortifient
 la passion, elles en remplissent les interval-
 les languissants, elles réveillent l’orgueil, &
 achevent de tourner toutes nos vûes vers le
 même objet, & toutes nos puissances vers

le même but. Mais ce bonheur va passer comme un songe ; le charme dispaeroit , le dégoût suit , un vuide affreux succede à la plénitude des sentimens dont on étoit occupé. L'ame , au sortir de ce sommeil léthargique , a peine à se reconnoître ; elle a perdu par l'esclavage , l'habitude de commander , elle n'en a plus la force , elle regrette même la servitude , & cherche un nouveau maître , un nouvel objet de passions qui dispaeroit bientôt à son tour , pour être suivi d'un autre qui dure encore moins : ainsi les excès & les dégoûts se multiplient , les plaisirs fuient , les organes s'usent , le sens matériel , loin de pouvoir commander , n'a plus la force d'obéir. Que reste-t-il à l'homme , après une telle jeunesse ? Un corps énérvé , une ame amollie , & l'impuissance de se servir de tous deux „ On voit que rien n'est plus général , plus lié à la nature intrinseque du *principe matériel & spirituel*. Le premier commande au dernier *d'une maniere si absolue & si impérieuse* que l'ame se prête avec plaisir à tout ce qu'il veut &c ; & enfin le sort général de la jeunesse , telle qu'elle doit être selon les règles physiques , est d'éprouver *le dégoût , & un vuide affreux après la plénitude des sentimens* „ L'auteur attribue ce passage à Mr. de Buffon , mais il ne cite pas l'endroit , & nous aimons à croire que le célèbre naturaliste a dit quelque chose de mieux.

L'article H (car les lettres mêmes sont des articles dans ce dictionnaire , est fort curieux) “ H on mettoit quelques fois cette lettre

„ tre au commencement du nom des Rois „ Hludovicus, Hlotharius „. Voilà qui est incontestablement très plaisant. H avant un nom. Oui, comme il est avant le mot, harang, haricot, hanneton. *Ludovicus*, *Lotharius* se prononçoient autrefois avec aspiration & on y mettoit un h, ou bien l'apostrophe (qui est chez les Grecs la marque d'aspiration. Cette apostrophe s'est changé en C dont elle est la figuré en petit, & on a écrit Clodovivus, Clotharius, ou bien Hlodovicus, Hlotharius. *Clovis* & *Louis* font le même nom, ce n'est que par l'aspiration qu'ils different.

Nous pourrions multiplier nos observations sur ce volume, mais sans doute que les suivans nous fourniront encore plusieurs articles auxquels il faut réserver quelque attention. Si le mérite de l'ouvrage déchoit, comme il paroît, à mesure que le nombre des tomes augmente, nous craignons qu'à la fin il ne devienne imperceptible.





Itinéraire des routes les plus fréquentées, ou journal d'un voyage aux principales villes de l'Europe ; où l'on a marqué, en heures & en minutes, le tems employé à aller d'une poste à l'autre ; les distances en milles anglois, mesurées par un odomètre appliqué à la voiture ; le produit des contrées, la population des villes, les choses remarquables, &c. Par Mr. Dutens. A Paris, chez Pissot. Un vol. in 12. de 128 pages.

N O U S ne parlons de cet itinéraire, qui paroît depuis environ deux ans, que parce qu'ayant eu occasion de le consulter, nous l'avons trouvé très-défectueux & que nous avons cru devoir en avertir pour qu'on n'y fût pas trompé, & pour que l'auteur s'applique à perfectionner son ouvrage. A l'ouverture du livre nous avons jetté les yeux sur la page 7, & nous avons lû : *on admire à Lille la porte roïale, le théâtre, la bourse, les casernes, la cathédrale.* Il n'y a pas de cathédrale à Lille ; & la collégiale de St. Pierre, que l'auteur n'a pû prendre pour la cathédrale, n'est assurément pas ce qu'on admire. Les casernes n'ont rien de fort rare, & il est à croire que ces prétendues casernes sont l'hôpital général qui est effectivement un beau & grand bâtiment. -- En parlant de Liege le voyageur dit, p. 13, *un hôpital*

général s'éleve actuellement dans cette ville, monument immortel & glorieux. On n'a jamais fait à Liege de bâtiment sous ce nom. Il faut que Mr. D. ait pris l'académie angloise, où l'on a fait depuis peu des réparations considérables, pour un hôpital général, comme il a pris l'hôpital général de Lille pour des casernes. Cependant il ne parle, dit-il, que de ce qu'il a vu, p. VIII. --- De Spa à Liege, bois, collines, & vallons. Pourquoi point de bruières? il n'en manque pas. Au contraire les bois sont rares; de Teux à Liege on n'en rencontre aucun. La montagne de Beaufais qui dure une lieue de chemin, est une colline un peu forte. --- P. 88, la ville forêtière Lauffembourg est changée en Lawembourg, ville de la Basse-Saxe, &c. &c. --- Quant à la détermination des distances par le tems employé à les parcourir, on sent assez que rien n'est moins précis, & que la mesure de ce tems dépend absolument des chemins, des chevaux & de l'humeur du postillon. Il paroît qu'en général Mr. D. alloit bon train; dans les pais unis il faisoit près de trois lieues de France en une heure. Dans les montagnes il se rapproche un peu plus des autres voyageurs. L'odomètre est un moïen plus sûr pour fixer les distances, mais il eût été à souhaiter que Mr. D. eût choisi une mesure plus connue & plus en usage que les milles anglois. On connoit plus généralement en Europe les milles d'Italie, les milles d'Allemagne, les lieues de France &c.

Pensées philosophiques de Mr. de Voltaire, tirées de ses ouvrages en vers & en prose, & rangées suivant l'ordre des matières, auxquelles on a joint des mélanges de littérature du même auteur, pour servir de supplément aux différentes éditions des ses œuvres. A Paris, chez Nyon, 1776. 2. vol. in-12.

LE rédacteur de cette espèce de compilation a été extrêmement réservé, & l'on doit lui en savoir gré. Il a eu soin d'en écarter tout ce qui pouvoit bleffer la délicatesse des lecteurs sur des objets importants. Ainsi cet ouvrage peut être mis entre les mains de tout le monde ; il pourra même faire des impressions très-avantageuses en faveur de certaines vérités, que Mr. de V. a souvent combattues, & auxquelles, dans des momens de calme & de sagesse, il a rendu l'hommage le plus formel.

On a fait depuis peu à Leyde l'épreuve d'une machine hydraulique, inventée par Mr. Blakey, & exécutée par lui-même pour notre Université. Son moteur est le feu, qui fait bouillir de l'eau, dont la vapeur en se condensant donne à l'atmosphère le moyen d'élever l'eau jusqu'à la hauteur de 30 pieds, s'il le faut, hors d'un fossé ou d'un puits, dans lequel est plongé un tuyau, qui communique avec la machine : ensuite une nouvelle vapeur peut forcer cette eau

ainfi élevés à une hauteur très-confidérable. Le jeu alternatif de cette machine s'exécute fans l'appareil des Leviers & des Pompes, qui se trouvent dans les machines à feu ordinaires, & par conféquent il ne s'y fait aucun autre frottement que celui des détentes, qui la font marcher fans le fecours d'aucun autre agent étranger. On peut la changer de place & la transporter où l'on veut. En augmentant son volume, on lui fait élever à peu de fraix telle quantité d'eau qu'on fouhaite, en tout tems & auffi long-tems qu'il eft néceffaire. Cette machine a mérité à fon auteur un privilège des Etats de Hollande & de Westfrife, attendu la grande utilité dont elle peut être dans ce pays, tant pour opérer des defséchemens, que pour toutes les autres circonftances où il importe d'élever l'eau. On a été furpris de la quantité d'eau qu'a donné le modele, dont on a fait ici l'épreuve.



Le fleur L. F. Dellebarre, Opticien très connu par le microscope qu'il a inventé, ayant depuis son féjour à Paris fait à ce même microscope des changemens & additions confidérables, qui en ont beaucoup perfectionné la construction & les effets, le présenta dernièrement & le soumit à l'examen & au jugement de l'académie-royale des sciences, où il lut en même-tems un mémoire très-détaillé sur la différence de la construction & des effets de cet instrument d'avec tous ceux qui l'avoient précédé. Les fleurs de Montigny, le Roi & Briffon, nommés par l'académie commissaires pour l'examiner, en firent le 21 de Juin dernier le rapport le plus avantageux & le plus honorable pour son auteur, & l'académie en conséquence lui donna son approbation. *Cette construction du microscope du Sr. Dellebarre, disent les commissaires, qu'Euler lui-même a regardée comme difficile, est d'un mérite réel, & fournit aux physiciens un instrument qui*

leur sera d'une grande utilité; c'est pourquoi, d'après tout ce que nous venons de dire de la construction de cet instrument, des nouveaux avantages qu'il renferme, & de la beauté de ses effets, dont nous avons été très-satisfaits, nous croyons devoir conclure que le microscope présenté par le sieur Dellebarre est, de tous les instrumens de ce genre qui nous soient connus, celui qui renferme le plus de commodités pour l'observateur, & qui en amplifiant le plus l'image, la fait voir avec plus de netteté, & qu'en conséquence il mérite à juste titre l'approbation de l'academie.

La Cloche est le mot de la dernière énigme.

E N I G M E.

Fille d'un animal bêtant
 Je suis d'une figure ronde,
 Je n'ai ni pieds, ni mains, & quoique sans talent
 Je suis utile à tout le monde;
 Par une injuste loi du sort
 A mon pere je suis funeste;
 Je n'existe que par sa mort;
 J'en suis le déplorable reste.
 Sans lettres, sans étude, avec plus d'un docteur
 Je veille quelquefois du soir jusqu'à l'aurore;
 Mais je perds toute ma splendeur
 Quand je vois le grand jour eclors;
 Devine qui je suis, bénévole lecteur.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 13 Juillet.*)
 L'incertitude , où l'on est par rapport
 aux différens entre la Porte & la Russie , reste
 toujours la même : cependant depuis quel-
 que-tems les craintes d'une rupture prévalent
 sur les espérances de paix ; & ce qui les au-
 torise davantage , ce sont les mouvemens
 qu'on observe entre les ministres du Grand-
 Seigneur & Mr. de Stachieff, envoyé de Rus-
 sie. Ils ont de fréquentes conférences qui ne
 paroissent pas être fort amicales. Dans cette
 conjoncture , la flotte du Capitan-Pacha reste
 à l'ancre à Besik-Tache , consistant en dix
 vaisseaux de ligne & quatre galeres. --- On
 prévoit que le Visir ne pourra se soutenir
 long-tems dans son poste. On croit avoir re-
 marqué quelque froideur entre lui & le Ca-
 pitan-Pacha dont il a été secretaire & à qui
 il est redevable de cette dignité à laquelle il
 a été élevé. Le Capitan-Pacha a fait encore
 depuis peu une visite particuliere à l'ambas-
 sadeur de la Grande-Bretagne ; cependant on
 construit de nouveaux vaisseaux , & il a été
 donné des commissions d'en acheter en An-
 gleterre , en France & en Italie , parce que
 le Capitan - Pacha veut mettre une bonne

fois la marine de l'empire sur un pied respectable. Il fait construire à l'angloise tous les bâtimens de nos chantiers; mais il est dans une grande difette de matelots.

Les vaisseaux russes sont encore arrêtés dans le port; cependant il passe toujours de petits bâtimens de cette Puissance dans la mer-noire, où ils ne laissent pas de faire un commerce considérable. --- On avoit mis dernièrement des mèches près du palais russe, dans le dessein sans doute d'y mettre le feu; mais on les découvrit assez à tems pour en prévenir l'effet. Les ministres de France, de Russie, de Suède, de Prusse & d'Angleterre sont encore en ville dans cette saison; les autres sont allés la passer à Bujukdere.... Des lettres d'Alep du 12 Juin mandent que Bagdad est toujours bloqué; mais uniquement du côté de la Perse; car il y arrive de tems-en-tems des chameaux chargés de provisions.

CANÉE, dans l'isle de Candie (le 4 Juin.)

Le commerce de cette ville, qui s'augmente chaque jour, a fait naître l'idée à quelques Républiques d'y établir des consuls en titre pour y protéger leurs navigateurs. On assure que celle de Raguse en a nommé un, & que le capitaine Gardanne de Saint-Tropès a traité à Constantinople avec celui de Venise, pour le sieur Condili, originaire de Naxie. La Porte aiant senti la nécessité d'envoyer un gouverneur dans cette ville, a choisi Selihtar-Ibrahim, Pacha, ancien Seraskier de

Morée, fait prisonnier de guerre à la défense de Bander, & rendu à la paix.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 18 Juillet.) L'anniversaire de l'avènement de l'Impératrice au trône, & la fête dont le Grand-Duc porte le nom, ont été célébrés les 9 & 10 de ce mois par la cour au château de Péterhoff. Mr. le Comte de Gothland a assisté à ces solennités. L'Impératrice a supprimé ces jours-là quelques impôts ou redevances onéreuses à son peuple, & a fait une grande promotion. Mr. le Comte de Gothland, s'étant rendu le 16 à Cronstادت, y vit quelques évolutions de notre flotte qui y est à l'ancre, & s'embarqua ensuite à bord d'un yacht, dont Sa Maj. lui a fait présent pour retourner dans ses états. Entr'autres témoignages d'estime & d'amitié que ce Prince a reçus de Sa Maj. pendant son séjour, elle lui présenta le 7 de ce mois les marques de l'ordre de St. Alexandre Newski, très-riches de brillans. Ce Prince n'ayant point pris formellement congé de l'Impératrice lorsqu'il s'embarqua, Sa Maj. lui a écrit une lettre de compliment & la lui a envoyée par Mr. de Soritz, lieutenant-colonel & commandant des hussards & cosaques du corps. Lorsqu'il s'acquitta de ses ordres près de l'illustre étranger, celui-ci le revêtit sur le champ des marques de l'ordre de l'épée.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 2 Août.) Les différens entre notre cour & celle de Berlin, relative-ment à la démarcation des frontieres respec-tives, font enfin terminés au moïen des bons offices des deux cours impériales. Par l'accommodement conclu le 7 du mois der-nier, Sa Maj. Prussienne garde la ville de Gurzno avec sa grande & belle forêt, huit villages & un moulin, & elle a restitué à la Pologne treize villages. Mr. de Gaudi, con-seiller-privé de Sa Maj. Prussienne, qui s'é-toit rendu ici pour travailler à cette négo-ciation, en est reparti le 16. Il ne reste à présent d'autre objet à régler avec les Puif-sances étrangères, que le traité de commerce avec la cour de Berlin : on avoit espéré pou-voir en convenir en même-tems ; mais il paroît qu'on a renvoïé à un autre tems cette affaire, non moins épineuse que la fixation des limites, & fujette peut-être à plus de difficultés encore : il est apparent qu'on s'en occupera à la diète, qui doit se tenir l'an-née prochaine ; & qu'on remettra devant cette assemblée les différens mémoires, pré-sentés au Roi & au conseil-permanent sur les entraves que le commerce éprouve, par-ticulièrement sur la Vistule. Le nombre des bateaux polonois, qui ont passé à la douane de Fordan, depuis la défluitation de cette riviere, c'est-à-dire, depuis l'époque que les bâtimens chargés de grains commencent à

fa descendre , s'est trouvé monter à deux mille ; sept-cents s'y sont arrêtés , & y ont vendu leur charge : le reste est descendu à Dantzig.

Le 19 & 20 le Roi a honoré de sa présence l'exercice public annuel des cavaliers du collège des nobles , sous la direction des Pères des écoles-pies. Sa Majesté a proposé elle-même les questions relatives aux sciences , auxquelles cette jeunesse , précieuse à la patrie , s'est appliquée pendant le cours de l'année. L'avancement d'une éducation nationale , conformément au plan dressé par la commission , tient si fort à cœur au Monarque , qu'il a aussi voulu assister le 24 à un examen public dans les classes normales de cette ville , à l'issue duquel Sa Maj. témoigna sa satisfaction à plusieurs de ces élèves , & les admit à l'honneur de lui baiser la main.

Un accident particulier a donné lieu ici à un attroupement considérable de compagnons de différens métiers. Il avoit été défendu , il y a quelque-tems , par un règlement de police , à tous les compagnons & garçons de métier de passer les lundis à boire dans les tavernes. La garde de la police arrêta deux compagnons tailleurs , contrevenants à cette défense. Un d'eux faisant quelque résistance , le commissaire du quartier le fit battre dans la prison , & chargea imprudemment de cette exécution un prisonnier détenu pour vol. Il en résulta une émeute parmi les compagnons tailleurs , qui refuse-

rent de travailler jusqu'à ce que le commissaire du quartier eût été puni de la même manière, & que la liberté de passer les lundis à la taverne leur eût été rendue. Le prince Lubomirski, grand-maréchal de la couronne, termina cette affaire, en ordonnant que le commissaire fût traduit en justice, & en défendant à la garde de saisir & d'emprisonner les garçons tailleurs, à moins qu'après avoir passé un accord avec leurs maîtres de travailler les lundis, il n'y eût des plaintes portées de ce qu'ils manquoient à leurs engagements. Le 20 Juillet, le prince grand-maréchal étant parti, les compagnons tailleurs, peu contents de la décision, s'attrouperent. La juridiction du maréchal envoya un détachement de quarante hommes, qui se saisit de 206 de ces compagnons, & les renferma dans un endroit autrefois destiné à servir de magasin à poudre. Le lendemain, les apprentifs & compagnons des autres métiers, faisant cause commune avec les tailleurs, s'assemblerent au magasin de Saxe au nombre de quelques centaines, qui s'accrût encore considérablement, quoiqu'aucun des compagnons polonois n'y accédât. Le comte Rzewuski, maréchal de la cour & de la couronne, s'assura du secours de la garnison : mais, par la prudence & la modération du général-major Komarzewski, l'émeute n'eut point des suites aussi fâcheuses qu'on avoit eu lieu de le craindre. Elle dura jusqu'au 23, que Mr. Rzewuski fit remettre les compagnons prisonniers en liberté, & assûra tous les apprentifs,

tifs , par un écrit , de les satisfaire relativement à leurs griefs à la charge du commissaire & de la garde de la police , lorsqu'ils seroient retournés chez leurs maîtres & à leurs occupations , & à condition qu'ils demanderoient cette satisfaction d'une manière légale. On se loue beaucoup de la facilité avec laquelle Mr. d'Essen , ministre de Saxe , se prêta à tous les arrangemens de notre police , dans le tems où l'on étoit incertain , si l'on ne seroit pas obligé d'employer la force pour tirer les mutins de l'espece d'asyle , qu'ils avoient cherché dans un endroit appartenant à la maison électorale de Saxe. Il a été rendu le 28 une sentence définitive dans cette affaire : ils ont recommencé à travailler , & ils sont tous satisfaits. Le commissaire du quartier est condamné à une amende de 900 marcks , dont la moitié est adjugée à l'ouvrier qui avoit été battu. Le même sera renfermé dans la tour au pain & à l'eau pendant quinze jours , & déclaré incapable d'exercer aucune fonction publique. L'officier de la garde qui avoit tiré un coup de fusil sur eux , est condamné pareillement à une amende.

Mr. Eli , docteur en médecine à Posen en Grande-Pologne , a découvert une source d'eau minérale qui entraîne des particules de fer : on se promet beaucoup de la découverte de ce savant , qui a eu l'honneur de présenter au Roi une dissertation qu'il a faite à ce sujet.

Le 8 Septembre , il y aura une grande

course de chevaux , tous de race polonoise. Le prix du cheval gagnant est de 50 ducats; le nombre des courriers ne fera que de huit. Chaque cheval ne portera que 112 livres; les Jakets seront allemands ou polonois habillés à l'angloise. La hauteur des chevaux ne peut être au-dessus de deux aunes & trois quarts : la carrière à parcourir est d'une demi-lieue polonoise. Le prix sera adjugé au cheval qui aura été victorieux deux fois dans trois courses.

Numan - Bey , internonce de la Porte auprès du Roi & de la République , est arrivé en la ville de Casimir , qui est à seize milles d'ici. Il y doit rester quelques jours , jusqu'à ce qu'on ait fini d'orner & de meubler le palais qu'il doit occuper. Le comte Branicki , grand-général de la couronne, irrité de se voir dépouillé par la dernière diète, du droit de recevoir, de conduire & de présenter l'internonce ottoman, est allé à sa campagne.

E S P A G N E.

MADRID (le 1 Août) Le 24 le Roi est parti de l'Escorial avec toute la famille royale pour St. Ildephonse, où la Cour séjournera jusqu'à la mi-Octobre. Sa Maj. a eu plusieurs conférences très-longues avec le comte de Floride-Blanche & le nonce du St. Siège sans qu'il ait transpiré la moindre chose des objets mis en délibération.

Le vaisseau du Roi l'Orient qui est parti de Cadix, aiant sous son escorte quatre bâtimens

timens marchands, a fait voile pour la Vera-Cruz, où se trouve actuellement la flotte du Mexique. Les vaisseaux de ligne le Vainqueur & le St. Eugene ont dû partir de Cadix pour transporter à Cartagene les gardes de la marine nouvellement destinés à ce département. On attendoit incessamment à Cadix les vaisseaux de guerre qui viennent d'être armés au département du Ferrol.

Dans une assemblée extraordinaire du conseil d'état, on a examiné les dépêches reçues de l'ambassadeur d'Espagne en Portugal. Cette dernière Puissance a permis l'exportation de toute sorte de productions & de marchandises du Brésil & des autres établissemens portugais en Amérique, soit qu'elles sortent immédiatement de Lisbonne, ou de quelqu'autre endroit du royaume. Les hostilités qui se feront commises en quelque partie du monde que ce soit, entre les Espagnols & les Portugais, tandis que les deux cours étoient en négociation pour terminer leur différent à l'amiable, seront regardées comme non avenues & ne devant avoir aucunes suites.

Les Maures ne cessent d'insulter la place de Melille, qu'ils battent en brèche avec de la grosse artillerie qui est très bien dirigée. Des lettres de Ceuta portent que l'Angleterre a fait offrir au Roi de Maroc douze vaisseaux de ligne & six frégates armées, une nombreuse artillerie de tout calibre, des munitions de toute espece, des ingénieurs, des officiers & des soldats d'artillerie. --- La

grandeur des efforts que fait cette Puissance dans toutes les parties du globe, semble annoncer la grandeur de ses ressources & de ses moïens.

GIBRALTAR (le 15 Juillet) Selon des lettres de Salé du 1 de ce mois, Mr. Kingsbergen, capitaine d'une frégate au service de Hollande, qui y étoit venu chargé d'entamer une négociation de paix avec l'Empereur de Maroc, y a été reçu avec beaucoup de distinction, au point que lorsqu'il se rendit le 19 Juin à l'audience de ce Prince Maure, il fut salué par les troupes de Sa Maj. Imp. qui formoient un corps de plus de trois mille hommes. Après quelques heures d'entretien sur l'objet de sa commission, il détermina ce Souverain à renouveler un traité de paix avec L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies. En conséquence l'Empereur donna ordre de relâcher tous les prisonniers hollandois qui avoient été faits, l'année dernière à bord du bâtiment du capitaine Meyer, qui n'a pû lui-même jouir de cette grace, puisqu'il étoit mort quelques jours auparavant : ces prisonniers sont au nombre de 57.

Ces lettres ajoutent que Sa Maj. Marocaine avoit fait demander à Mr. Kingsbergen des passeports pour cinq galiotes de sa flotte, qui poursuivies par une frégate hollandoise, avoient été forcées d'entrer dans une petite riviere entre Arzile & le Cap Spartel, où depuis ce tems cette frégate & une autre de la même nation avoient continué de les tenir

nir bloquées : circonstance qui confirme que le besoin , que le Monarque Maure avoit de ces bâtimens , pour les envoyer croiser dans la Méditerranée , & le desir d'éloigner les deux vaisseaux hollandois , avoient le plus contribué à le porter à une pacification. Il a envoyé ordre aux gouverneurs de tous les ports de recevoir désormais le pavillon de la République en ami , & de lui fournir tout ce dont il pourroit avoir besoin. L'Empereur flatté lui-même du succès de cette négociation , a envoyé en ce port Dom Manuel da Pontes , portugais de nation & actuellement à son service , pour aller annoncer cette nouvelle au contre-amiral Pichot , qui commande l'escadre hollandoise dans la Méditerranée.

On est occupé à Cadix à placer sur les remparts des canons de 24 livres dans toutes les batteries , qui en étoient dé garnies.

MALAGA (le 15 Juillet.) La frégate suédoise l'Uplande , de trois-cents hommes d'équipage & de quarante-quatre piéces de canon , commandée par le sieur Kulleberg , qui avoit relâché dans cette rade le 1 de ce mois , en est partie le 2 pour Livourne ; cette frégate a conduit à Gibraltar le baron de Stromfeldt , qui doit se rendre près de l'Empereur de Maroc , pour y remplir une commission particulière de la part de Sa Majesté Suédoise.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 27 Juillet,*) Dom Emmanuel-Bernard de Meilo, gouverneur d'Elvas & frere du secretaire d'état de ce nom, étoit venu ici pour assister aux fêtes qui ont suivi la proclamation de nos augustes Souverains; mais lorsqu'il songeoit à retourner à son gouvernement, la cour lui fit signifier de ne point partir jusqu'à nouvel ordre. On attribue ce retard à diverses plaintes qui ont été faites contre lui & principalement par Mr. Laurent de Lancastro, évêque, qu'il avoit troublé dans sa juridiction. C'est pourquoi la nouvelle Reine a ordonné qu'on examinât cette affaire.

Toute la cour est à Queluz depuis le 1^{er} de ce mois, pour y passer la plus grande partie de l'été. Tous les secretares d'état ont suivi la cour; le Roi vient deux fois par semaine en cette capitale pour donner audience.

On s'attendoit que l'octroi de la compagnie de Porto pour transporter les vins de cette province en Angleterre, seroit aboli; mais on vient d'apprendre le contraire par un décret de Sa Majesté conçu en ces termes:

“ Aiant réfléchi mûrement combien la compagnie des vins est utile pour le bien de mes sujets & de ma personne, je nomme Franco Feliciano Andrade, qui a toutes les qualités requises, pour protecteur de la dite compagnie, lui accordant pour cet

effet quatre mille cinq-cents cruſades d'appointemens „

La Reine eſt entrée dans le quatrième mois de ſa groſſeſſe & jouit d'une parfaite ſanté. Mr. de Pinto, chevalier de Malthe, a eu l'honneur de préſenter à nos Souverains pluſieurs faucons de la part du Grand-Maître, & comme le Roi eſt Grand - Prieur du dit Ordre, le Grand-Maître a auſſi réſolu de lui envoyer une ambaffade des plus brillantes pour complimenter Sa Maj. ſur ſon avènement au trône. Le prince Camille de Rohan qui y eſt nommé, fera eſcorté par trois vaiſſeaux de la religion, & ce ſeigneur aura une ſuite de 50 chevaliers.

Le général comte de Pombadela, gouverneur de Viana, a été démis de ſon poſte & eſt rappellé pour rendre compte de ſa conduite. La Reine a diſpoſé de ce gouvernement en faveur de Dom Antoine Gomez Franca, brigadier de ſes armées & officier d'un mérite diſtingué.

Le miniſtre impérial a daigné aller viſiter au fort St. Julien les ex-Jeſuites allemands qui étoient du nombre des prifonniers que le marquis de Pombal y avoit fait enfermer avec leurs confreres portugais. Ce ſeigneur ne ſe bornant pas à leur donner une conſolation ſtérile, leur laiſſa des preuves de ſa généroſité, en ajoutant qu'ils pourroient toujours recourir à lui dans leurs beſoins.

Ces ex-religieux, ainſi que les Portugais leurs confreres, jouiſſent de la plus grande liberté. Ils ont tous reçu la permiffion de

faire les fonctions du saint Ministère , & il y a une foule de monde autour de leurs confessionaux. Le P. François Duarte , ex-Jésuite portugais , prêchera dans le mois d'Août à Lisbonne dans l'église de la Miséricorde. Cependant comme dans le nombre des Jésuites remis en liberté il y a encore beaucoup d'autres étrangers , savoir des Hongrois , des Autrichiens , des Bavares , des Italiens , qui avoient partagé le malheur des Portugais , & qui desirerent de retourner dans leur patrie ; la nouvelle Reine s'est chargée très-gracieusement de les y faire transporter. Quelques-uns sont même déjà en route à bord d'un bâtiment hollandois , qui doit les débarquer à Amsterdam.

Il a été publié un décret qui enjoint , sous peine d'excommunication , non-seulement à ceux qui ont retenu des biens , ou effets appartenans aux ci-devans Jésuites , de les représenter , mais encore à ceux qui ont connoissance de ce qu'ils sont devenus , d'en dénoncer les usurpateurs injustes. La Reine a nommé des commissaires pour la recherche de ces biens , & cette Princesse songe aux moyens de donner à ces malheureux une pension honnête.

Le géolier des prisons de l'inconfiance vient d'être arrêté , & on lui fait son procès relativement aux traitemens barbares qu'il a faits à diverses personnes de distinction , & notamment au comte Ribeiro dont il a causé la mort.

Le procès du marquis de Pombal se poursuit avec beaucoup de chaleur,

Un petit bâtiment américain chargé de riz & d'indigo , que pourfuiroit un vaisseau de guerre anglois , a été pris par le dernier paquebot venant de Falmouth.

Le 12 de ce mois le feu a pris dans le port de cette capitale à un vaisseau marchand suédois , qui en quatre heures de tems a été entierement consumé.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 1 Aôut.) Le 29 du mois dernier à 7 heures & demie du soir le Roi arriva ici de retour de Pétersbourg dans la meilleure santé. Sa Majesté fut reçue à la descente de sa chaloupe par la cour , le sénat en corps & aux acclamations du peuple. En passant entre les deux lignes que formerent les navires dans notre port , on tira continuellement les canons, tant de ces navires que de l'amirauté. On avoit placé dans trois endroits différens vis-à-vis du château seize pieces de canon ; & lorsque Sa Majesté mit pied à terre , elle fut saluée de 128 coups de chaque batterie & ensuite par la mousqueterie de notre garnison. Une musique instrumentale & vocale se fit aussi entendre de toutes les tours de nos églises. Le même soir le Roi alla voir avec la Reine & la famille royale l'arc de triomphe qu'on avoit élevé pour sa réception & qui étoit magnifiquement illuminé , & l'on donna au peuple près de cette place un bœuf roti , du vin & du brandevin.

Le lendemain on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises au bruit de toute notre artillerie à l'occasion de l'heureux retour de Sa Majesté. Le matin il y eut lever chez le Roi, & après le service divin cour & table publique. Le même jour il y eut bal masqué à la bourse, où le Roi & la cour ont assisté jusques fort avant dans la nuit.

Hier le Roi est parti pour aller passer une partie de l'été à Drottningholm, où la Reine se rendra aujourd'hui. Le Duc de Sudermanie est aussi sur son départ pour aller faire la revûe de quelques régimens de cavalerie en Scanie.

La Reine, en considération de l'heureux retour de son auguste Epoux, a donné mille écus à l'hôpital des orphelins. Le magistrat a suivi cet exemple & y a envoyé une pareille somme qui sera mise à intérêt.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 25 Juillet.) Le Roi a fait publier une ordonnance, datée du 25 Juin dernier, concernant les prétentions de la compagnie sur la côte de Guinée, pour la fourniture des esclaves aux planteurs dans les isles en Amérique. Par cette ordonnance Sa Majesté accorde à la dite compagnie la préférence d'être remboursée pour le montant de ce qu'elle livrera à l'avenir aux susdits habitans; & cela pour produit des effets du débiteur lorsqu'on n'a fait des avances que pour le terme de six mois.

Le

Le vaisseau de la compagnie asiatique, le comte de Bernstorff, pour le compte des particuliers, venant de Bengale & de Tranquebar, est arrivé dans cette rade en bon état; ce vaisseau avoit quitté Tranquebar le 16 Février & le cap de Bonne-Espérance le premier de Mai.

I T A L I E.

ROME (le 7 Août.) Dans le consistoire du 28 Juillet, le Pape fit la cérémonie de fermer & d'ouvrir la bouche aux 4 nouveaux cardinaux. Le 31, à la pointe du jour, on a coupé dans les environs de Rome la valise du courier ordinaire de la poste venant d'Assise, d'où l'on tira les lettres sans que le postillon s'en aperçût. Ces lettres furent retrouvées l'après-midi & rapportées au gouvernement. Le même jour dans la nuit, le marquis Confaloni della Petina, Napolitain, coupable d'avoir fabriqué de fausses lettres de change, fut conduit au château St. Ange, où il est condamné à rester enfermé pendant dix ans : ses complices sont bannis de l'état ecclésiastique.

On vient d'apprendre par une Speronare, venue de Malthe, que Mgr. Zondadari avoit été installé dans la charge d'inquisiteur de cette isle. Mgr. Lante son prédécesseur est attendu ici & passera au gouvernement de Macerata, dont il avoit été pourvu ci-devant.

La congrégation consistoriale s'assembla le 22 du mois dernier & approuva l'érec-

I. Part.

D

tion

tion de l'évêché d'Olmutz en Moravie, en archevêché, conformément aux desirs de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, comme Souveraine de cette province; & comme ce diocèse paroît d'une trop grande étendue, on a travaillé en même-tems à son démembrement, & à l'érection d'un nouvel évêché dans la ville de Brinn.

Un étranger avoit acheté les peintures antiques & de toute beauté qui ont été trouvées dans la fouille commencée sur un terrain voisin des bains de Dioclétien, & qui représentent une Venus & un Faune. Mais comme ces antiques ne peuvent être transportées de Rome sans une permission du Pape, & que d'ailleurs on doit paier plusieurs écus par cent du prix auquel elles ont été évaluées par les connoisseurs, le Saint-Pere qui pense à tout, en a empêché la sortie, & l'on croit qu'elles seront placées dans le *Musæum Clémentin* sous condition de restituer à l'acheteur ce qu'elles lui ont coûté.

En continuant de creuser à la maison de Negroni près les bains de Dioclétien, on a trouvé une seconde chambre, dont les murailles sont ornées comme celles de la première de diverses grotesques: on y voit trois tableaux, dont l'un représente une statue sur un piedestal avec un javelot à la main, le deuxième un Adonis qui part pour la chasse, touchant de la pointe de sa lance un chien proche d'un autre jeune homme qui porte un bouclier avec deux javelots & qui semble le suivre, enfin une Venus assise sur

un rocher comme pour se reposer. On a ultérieurement percé dans une troisième chambre de la grandeur des premières en Arabesques : on y découvre déjà deux tableaux , sur l'un desquels on voit un Hercule une tasse à la main , lequel s'appuie sur un Faune qui porte un instrument champêtre. On ne peut pas encore bien distinguer ce que l'autre représente.

Le Souverain Pontife vient de faire l'acquisition d'une très-belle colonne de porphyre rougeâtre de la hauteur de onze palmes & demie , autour de laquelle on attacheoit la chaîne qui arrêtoit un moulin sur le Tibre : on l'a transportée par son ordre au *Musæum Clémentin* , où il convient mieux qu'elle soit placée. Les administrateurs de la fabrique de St. Pierre ont résolu d'acheter quelques petites maisons pour donner plus d'étendue & de force aux fondemens du nouvel édifice de la sacristie du Vatican , qui s'élevent au point , où le dessein de l'architecte doit commencer à paroître.

FLORENCE (le 2 Août.) Sur ce qu'il s'étoit élevé quelques différens entre notre cour & celle de Parme , relativement aux frontieres , elles ont nommé de part & d'autre des commissaires pour les terminer , sous la médiation du Roi de Sardaigne. --- Le Grand - Maître de Malthe desirant d'avoir à son service une compagnie de soldats toscans , Mgr. le Grand Duc a consenti à cette demande ; & en conséquence 71 hommes du régiment de Royal-Toscans se sont embarqués

à Livourne, pour se rendre dans l'isle : cependant ils resteront sujets de notre Souverain, qui pourra les rappeler lorsqu'ils le jugera à propos. --- On a envoyé aux différens tribunaux de ce grand-duché une lettre circulaire dont voici l'extrait :

L'intention de Son Alt. R., notre auguste Souverain, est qu'il soit défendu à tout domestique de ceux qui sont employés dans des départemens politiques, civils, militaires ou économiques, d'exiger ou demander aucune rétribution ou présent, bien que de petite conséquence, ou d'en recevoir quoique volontairement offert, pour des affaires expédiées ou à expédier par leurs maîtres ou principaux, &c.

LIVOURNE (le 5 Août.) On conduisit le 10 du mois dernier dans nos prisons le fameux Zampaglino, chef d'une troupe de bandits Corfes, qui s'est fait connoître par ses courses sur la fin de la guerre dans cette isle. Comme depuis ce tems il s'étoit toujours tenu caché dans des rochers & des cavernes, on l'avoit cru mort ; mais, aiant trouvé moyen de passer en terre-ferme avec trois ou quatre de ses compagnons, il y a continué sa manière de vivre sanguinaire. La cour de France l'aïant réclamé, il a été mis à bord d'une félouque garde-côte françoise, qui arriva ici le 12 & repartit le 14 pour Bastia. On a arrêté encore depuis peu les deux freres Rossi-Cipriani de ladite nation, comme chefs d'une troupe de bandits, & compa-
gnons

gnons de Zampaglino : on les garde à la disposition de la France.

Un avis de Genes porte , que la compagnie de Notre-Dame du Secours aiant vendu une barque , qui lui appartenoit , au capitaine François de Cotta , au prix de 25 mille liras , le gouvernement , qui fut informé , que ce bâtiment devoit être armé sous le pavillon américain , pour faire la course contre les Anglois , en a fait enlever le gouvernail , & a fait descendre à bord des soldats pour le garder.

NAPLES (*le 9 Août.*) Les forçats employés sur les galeres & les prisonniers della Vicaria , avoient formé entr'eux le complot de se mettre en liberté pour saccager ensuite la ville , & de prendre la fuite après une entreprise aussi horrible. Ils avoient préparé des barques à cet effet ; mais un de leurs complices rongé par les remords de sa conscience & assuré de n'être pas puni , alla révéler ce projet criminel & le fit évanouir ; après-quoi on a puni les auteurs de ce complot.

Des lettres particulieres ajoutent que ces forçats avoient fixé l'exécution de ce projet au jour même auquel il y auroit une course de chevaux , lorsque les troupes sont en grande partie distribuées dans la rue où se fait la course , & dans les rues voisines pour y maintenir l'ordre parmi le peuple qui court à un tel spectacle. Les forçats condamnés aux galeres ou autres travaux , au nombre de deux à trois cents , après avoir rompu leurs

fers, devoient aller délivrer ceux qui sont enfermés dans les prisons de la Vicairie où ils sont toujours au nombre de mille. Alors réunis ils devoient tous, selon leur exécrationnable projet, piller les maisons par tout où ils auroient pû le faire & même l'hôtel de la banque de Naples, où il y a toujours au moins argent comptant quinze millions de ducats napolitains, le ducat à huit pauli romains. --- Les mesures prudentes que le gouvernement a prises pour détruire dans cet état les coquins & les vagabonds, les ont presque entièrement dispersés; on a déjà arrêté une quantité de scélérats qui infestoient les campagnes, & on est journellement à la chasse pour exterminer le reste. Il est arrivé ici le 26 de Juillet une frégate de guerre françoise, qui a amené en cette capitale le comte de Telsé, premier écuyer de la Reine de France, qui fait son tour d'Italie avec la comtesse son épouse, ainsi que le duc d'Ayen, capitaine des gardes-du-corps de Sa Majesté très-chrétienne, & plusieurs autres seigneurs de la même nation.

MALTHE (le 8 Juillet.) Son Eminence le Grand-Maître vient d'élever au rang de ville le bourg de Zebug à qui il a donné son nom, voulant qu'à l'avenir elle s'appelle la ville de Rohan. On en a déjà expédié la patente: on l'environne de murailles.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 10 Août.) L'Impératrice-

trice-Reine a conféré la charge de chancelier-aulique du grand-duché de Transilvanie à Mr. le baron de Reifschach, confeiller-intime actuel de Leurs Majestés, & a avancé au poste de gouverneur de la même province Mr. le baron de Bruckenthal, confeiller-intime &c. Son Alt. le prince Joseph de Schwarzenberg, premier grand-maître de la maison impériale, publia le 27 du mois dernier ces promotions au château de Schœnbrunn. Le même jour Mr. le baron de Reifschach prêta ferment au pied du thône, en qualité de chancelier-aulique de Transilvanie; & le 30 il fut installé en cette charge éminente avec les cérémonies ordinaires.

L'Empereur, qui a voïagé dans une grande partie de l'Europe, est enfin arrivé le 1er. de ce mois au soir en parfaite santé à la grande satisfaction de la famille impériale & de tout le public, après une absence de quatre mois entiers, puisqu'il étoit parti d'ici le premier Avril. Ce Monarque s'est rendu aussi-tôt à Schœnbrunn pour y rendre ses devoirs à l'Impératrice son auguste Mere, avec qui il s'entretint quatre heures de suite: puis il revint coucher en ville. Il est à remarquer qu'il étoit encore le 29 à Insprug; c'est-à-dire, à 95 lieues de cette capitale. Sa Maj. restera ici quelques jours pour se reposer, & en partira bientôt pour se trouver successivement aux camps qui sont formés tant en Styrie qu'en Hongrie & à Laxembourg. --- Mgr. le Duc Albert de Saxe-Teschén partit de Schœnbrunn le 2 de ce mois pour

aller au camp de Pest en Hongrie. Le lendemain Leurs Majestés, ainsi que Leurs Alt. R., assisterent au service divin à la chapelle de Schœnbrunn. Le 5 l'Empereur & Mgr. l'Archiduc Maximilien partirent pour le camp de Leybnitz en Styrie.

Des lettres de Pest en Hongrie, mandent qu'on y a creusé des puits pour la commodité du camp qui y est tracé, parce que le soldat y avoit beaucoup souffert l'année dernière par le défaut d'eau. Le 18 Juillet, on a ressenti à Comore une secousse de tremblement de terre.

RATISBONNE (le 24 Juillet.) Il y a quelques jours que notre magistrat a fait remettre à tous les aubergistes de cette ville un imprimé, contenant le signalement de 52 voleurs & vagabonds, qui infestent depuis quelque tems nos environs. Ce signalement lui avoit été envoyé par la régence électorale de Munich, où quelques uns de leurs complices sont détenus en prison.

BERLIN (le 6 Août.) On assure que le Roi partira le 14 de ce mois sur Crossen pour se rendre en Silésie, où il fera la revue des régimens qui y forment divers camps : il y a 73 chevaux de commandés à chaque poste. Sa Maj. sera accompagnée dans ce voiage du Prince de Prusse, du jeune prince de Wurtemberg & du jeune duc de Holstein-Beck, ainsi que du comte de Hordt, lieutenant-général d'infanterie ; ce Monarque fera de retour le 3 Septembre.

L'un des députés du congrès de l'Amérique-

unie, qui se trouvoient ici depuis quelque-tems, est allé en Silésie, pour y acheter une grande quantité de toiles; & de-là il se rendra en Hollande, où l'on dit qu'il donnera également des commissions considérables pour les manufactures du pais. L'autre paroît devoir rester encore ici. Jusqu'à présent l'on n'a point découvert les auteurs de l'enlèvement de leurs papiers; & tout ce que l'on en dit savoir, c'est qu'il a été fait par des inconnus, déguifés en femmes.

Il n'y avoit point d'église à Anspach pour les catholiques; le Margrave a voulu que les catholiques jouissent ici de la liberté du culte, & leur a assigné un emplacement pour la construction d'une église.

COBLENCE (le 6 Août.) Mgr. l'Electeur de Treves & Mad. la princesse Cunegonde, sa sœur, sont revenus avant-hier en cette résidence.

SCHAFHOUSE en Suisse (le 29 Juillet.) L'Empereur, qui arriva le 19 de ce mois à Fribourg en Brisgau, s'y est arrêté cinq jours, pour y travailler à plusieurs affaires. Dès le 20 il se leva de grand matin, & s'occupa long-tems dans son cabinet; ce qu'il fit encore l'après-midi, après-quoi il expédia un courier à Vienne. Le Margrave de Bade avec les princes ses fils, le prince Louis de Hesse-Darmstadt, le prince regnant de Furstenberg, & plusieurs autres princes ou seigneurs de l'Empire, qui étoient venus à Fribourg, eurent l'honneur de lui rendre leurs devoirs. Le 24 il partit pour le Vieux-Brifac. Sa fuite

continua le voiage par le territoire allemand vers Rhinfeld ; mais le Monarque passa le Rhin avec le comte de Collorédo, pour voir la forteresse françoise de Neuf-Brifac. A Huningue il vit le régiment suisse de Lochmann, auquel il donna des éloges, & il témoigna beaucoup d'estime à Mr. Descamp, commandant de la place. Après avoir passé par Bâle, Sa Maj. arriva le 26 à midi en cette ville. Aiant observé ce qu'elle offre d'intéressant, elle se rendit à l'ancien château de Lauffen pour y voir la grande & fameuse cataracte du Rhin où ce fleuve en tombant avec un fracas terrible à travers des pointes de rocher, fait une cascade affreuse dont on entend le bruit à plusieurs lieues à l'entour ; elle passa même avec trois ou quatre seigneurs de sa suite dans un petit bateau à une centaine de pas de la chute de ce fleuve. Aiant satisfait sa curiosité, elle continua sa route sur Constance, d'où elle partit le 27 & passa sur Moerspurg à Bregentz.

SOLEURE (le 5 Août.) Le traité d'une nouvelle alliance entre la couronne de France & la Suisse, qui avoit été sur le tapis depuis quelques années, vient d'être enfin conclu en cette ville. Non-seulement les treize cantons, mais aussi leurs alliés, tels que la ville & l'abbé de St. Gal, le Vallais, les villes de Mulhausen & de Biel y font entrés. Les parties contractantes n'ont eu d'autres vûes que de se procurer mutuellement tous les avantages possibles, de se protéger & de pourvoir à leur sûreté, sans en vouloir

particulièrement à personne. La paix conclue à perpétuité en 1516 avec le Roi François premier, est la base de cette alliance. Les deux Puissances s'obligent de s'unir en faveur de leur repos, de leurs états, pais, provinces, droits, seigneuries, de leurs sujets, & enfin de tout ce qu'elles possèdent en Europe. C'est par ce même traité que le Roi reconnoit la parfaite liberté & l'indépendance du corps helvétique, qui de son côté promet de fournir à la France, en cas de besoin, outre les Suisses qui sont déjà à sa solde, encore six mille hommes, qu'elle fera obligée de lever à ses fraix, sans forcer personne. Toutes ces troupes conserveront le libre exercice de leur culte, & seront jugées par les loix de leur pais. Le présent traité est conclu pour cinquante ans. Les parties contractantes s'obligent encore à se renvoyer mutuellement, en cas de réquisition, tous les criminels publics & convaincus, qui auront passé d'un territoire à l'autre. Les sept cantons catholiques, & les deux moitié catholiques & moitié protestans de Glaris & d'Appenzel, ainsi que la ville de Biel toucheront, dans la ville de Soleure, la somme que le Roi s'est obligé de leur paier chaque année. Tous ceux qui sont entrés dans cette alliance, ont en outre la liberté d'aller chercher du sel & d'autres denrées en France à un prix raisonnable, pour les faire passer où ils voudront.

HANAU (*le premier Août.*) Madame la princesse épouse du prince héréditaire de

Hesse-Cassel, notre Souverain, est heureusement accouchée d'un prince, le 28 du mois dernier.

COLOGNE (le 23 Août.) Au moment que l'on comptoit sur le rétablissement du duc de Gloucester, on apprend de Trente que ce prince a eu une rechûte violente, qui a recommencé par une hémorrhagie accompagnée d'un flux de ventre, qui fait craindre pour les jours de Son Alt. R.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 18 Août.) Leurs Majestés & la jeune famille roïale passent agréablement l'été au château de Windsor, où l'anniversaire de la naissance du Prince de Galles, qui entra le 12 de ce mois dans la 16^{me} année de son âge, fut célébré ce jour-là avec beaucoup de réjouissances. La ville de Windsor, qui depuis nombre d'années n'avoit été honorée de la présence de son Souverain, fit éclater sa joie par des illuminations & des feux d'artifice; & l'on distribua plusieurs tonneaux de biere au peuple. Le 13 le Roi revint à St. James, & tint un conseil sur des dépêches reçues la veille de plusieurs cours étrangères.

Nos négocians ont reçu l'agréable nouvelle de l'arrivée de la premiere flotte marchande de la Jamaïque, composée d'environ 80 navires, dont il y a 52 pour cette capitale arrivés à l'isle de Wight; les autres se sont détachés à l'entrée du canal britannique

pour le rendre aux autres ports des trois royaumes où ils étoient attendus, & où ils font abordés, à ce qu'on a appris, sans le moindre accident.

Tous les avis confirment, que l'armée du général Howe après avoir été pendant quatre jours en présence de celle de Washington, le premier avoit jugé l'attaque des ennemis impraticable à moins qu'il ne sacrifîât un grand nombre de ses troupes, vû les redoutes & les retranchemens qui environnoient le camp américain, & qu'il s'étoit décidé à renoncer à cette attaque, d'après l'avis d'un conseil de guerre convoqué à cet effet. On ajoute que l'armée du Roi fut fort harcelée dans sa retraite par des détachemens de l'armée américaine.

Les gazettes de différentes colonies de l'Amérique, datées des mois de Mai & Juin derniers, n'annoncent aucune action remarquable, excepté la confirmation de la destruction d'un magasin appartenant aux troupes du Roi dans l'isle longue par un détachement de 200 Américains, qui firent en cette occasion 90 prisonniers, brulerent douze barriques, & regagnerent le continent sans avoir eu un seul homme tué ou blessé. Cet exploit est annoncé avec éclat au congrès par le général Washington.

On a reçu les particularités suivantes du Canada, que l'avant-garde de l'armée étoit arrivée le 22 Juin à la riviere de Bouquet, sur la rive occidentale du lac Champlain, à environ 50 milles au nord de Crown-Point :

que le 25 elle s'étoit avancée jusqu'à Putnam's-Creek, à 12 milles de Ticonderago; que le 29 le général Burgoyne avec le gros de son armée avoit établi son quartier-général dans le même endroit; & que ce jour-là le brigadier Frazer, détaché avec un corps considérable avoit investi le Fort, qu'on croit ne pas être en état de faire une longue résistance, vu qu'il étoit mal pourvu de plusieurs articles nécessaires, quoique la garnison consistât en 4 mille hommes; & que l'armée de Mr. Burgoyne avoit été renforcée par un gros corps de Canadiens & d'Indiens; ce commandant avoit rendu le 29 à son quartier à Putnam's-Creek une proclamation, pour inviter les Américains de ces contrées à accepter les conditions douces & avantageuses qui leur avoient été offertes de la part de S. M., & à mettre fin à la guerre dénaturée entre la mere-patrie & ses enfans.

Outre ces nouvelles, la gazette de Quebec annonce, que la flotte consistant en 31 voiles, qui partit le 18 Avril de Spithead, sous l'escorte de la frégate du Roi, la Blonde, de 32 canons, & de la chaloupe armée, la Porpoise, y étoit arrivée les 10 & 11^e Juin; & que le chevalier Guy Carleton étoit revenu le 21 du même mois, avec ses aides-de-camp, de la revûe qu'il avoit faite de l'armée. On ignore jusqu'ici, si ce général obtiendra la permission qu'il a demandée, de revenir en Europe; mais il est certain qu'il n'aura pas la conduite de l'armée dans

fon gouvernement, laquelle a été confiée au général-Burgoyne.

Cette dernière nouvelle se confirme par l'extrait d'une lettre du Canada, dont voici le contenu.

“ Par ma dernière, je vous ai amplement informé de notre léthargie pendant un hyver de six mois : celle-ci vous apprendra l'arrivée du général Burgoyne, & l'ordre dont il est muni, de prendre le commandement de l'armée pour passer les lacs, avec la permission de laisser un nombre de troupes suffisant pour la protection de la province, ainsi que de faire un détachement sous les ordres du lieutenant-colonel Barry St. Leger, du 34^{me} régiment. Le général Carleton, frustré du commandement auquel il s'attendoit, reste dans son gouvernement avec les 29^{me}, 31, & 34^{me} régimens, 650 Brunswickois, le corps du colonel Maclean, & un détachement de 50 hommes de chacun des autres régimens britanniques, pour la sûreté de la province. Le lieutenant-général Burgoyne s'avancera par les lacs avec les grenadiers, l'infanterie légère, sept régimens britanniques, le corps d'artillerie, 3600 Allemands, & environ 3000 sauvages, tous en très-bonne santé. Malgré la force naturelle de Ticonderago, les augmentations que les Américains ont faites aux fortifications de cette place, & le nombre de la garnison, je pense qu'ils l'évacueront avec la même précipitation que Crown-Point l'année dernière. Notre armée est déjà en partie sur le lac Champlain ; le reste est en marche avec la plus grande diligence, tandis que nos vaisseaux se sont avancés sous le commandement du capitaine Lutwidge, de la frégate le Triton, qui fera les fonctions de Commodore. Notre force navale est très-considérable. Tous les vaisseaux, tant ceux qui ont été pris sur les rebelles que les nôtres, ont été agrandis & fortement équipés, outre un navire de 20 canons construit à neuf ce printems. Nous n'en aurons cependant que

peu d'utilité , puisque nous ne rencontrerons aucune opposition jusqu'à Ticonderago. Le général Burgoyne compte d'être devant cette place dans dix jours. Il se trouve avec tous les officiers-généraux à St. Jean ; & je crois qu'il s'embarquera demain à bord de la Marie. Le lieutenant-colonel St. Leger doit se mettre en marche dans peu de jours par la route d'Oswego , & de la riviere de Mohawk , avec ordre de se frayer le chemin , l'épée à la main , jusqu'à l'armée du général Howe. Je suis persuadé que le gouvernement n'auroit pû choisir un meilleur officier , ni qui fût plus propre pour exécuter ses ordres. Il aura avec lui un détachement de chasseurs , 120 hommes du 34me régiment , cent du huitième , 300 Canadiens , le corps du chevalier Jean-Johnson , & environ 2000 sauvages. Le chevalier Johnson , homme très-utile au gouvernement , son épouse , ses enfans , & Mademoiselle Warts , seront de l'expédition. Depuis l'arrivée du général Burgoyne , il n'y a eu que peu de changemens. Le colonel Maclean , qui a eu son quartier à York , a été nommé brigadier-général , & commandera à Montreal. Le capitaine Foy , aide-major-général , restera dans la province ; & le major Kingston , qui a accompagné Mr. Burgoyne comme volontaire , servira en qualité de sous-aide-major-général , &c ,..

Depuis les dernières dépêches , que la cour a reçues du vicomte Stormont , son ambassadeur à celle de Versailles , les craintes d'une rupture prochaine ont beaucoup diminué , les ordres que cette dernière a envoyés dans tous les ports tant de France que des isles françoises aux Indes-Occidentales , ne laissant plus lieu de douter de la sincérité de ses professions amicales envers la Grande-Bretagne.

Nos négocians empruntent le pavillon de
nos

nos voisins, pour garantir leurs navires du danger de tomber entre les mains des nombreux armateurs provinciaux : mais ceux-ci ont découvert ce manége, & ne paroissent pas disposés à s'y laisser tromper. Un brigantin françois de Dunkerque, qui alloit de Yarmouth à Gènes & à Livourne avec une cargaison de nos manufactures, évaluée de 30 à 40 mille liv. sterling, a été pris par l'armateur, la Fanny, commandé par le sieur Lee, qui a retenu la cargaison, restitué le bâtiment, & païé le frêt au capitaine. Le même armateur s'étoit emparé dans l'espace de trois semaines de quatre autres prises, qu'il avoit envoiées à Newbury dans la Nouvelle-Angleterre. Celle du brigantin, prouvant que le pavillon françois ne nous fera plus d'utilité dans la crise présente, a vivement alarmé nos négocians, parce qu'il y a actuellement plusieurs bâtimens de cette nation en mer avec des cargaisons angloises destinées pour le Détroit, l'Espagne & le Portugal. Déjà l'extrémité, où l'on est d'avoir recours à la sauvegarde des étrangers pour protéger notre commerce, étoit par elle-même assez fâcheuse, portant directement atteinte au fameux acte de navigation, dont l'on a été ci-devant si jaloux, comme du fondement de notre empire par mer; mais le peu de sûreté, qu'on trouve dans la ressource même, acheve de faire sentir les tristes effets de la guerre avec les colonies.

Les craintes qu'on avoit sur la pêche de Terre-Neuve & sur l'escadre, stationnée pour

la protéger, ne se font que trop vérifiées. Une lettre de Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, apportée par un bâtiment, qui en est parti le 26 Juin, nous apprend, “ qu’une
 „ frégate du Roi l’Active, & la chaloupe,
 „ le Pegase, aiant été attaquées le 21 Juin
 „ par un gros armateur américain, la pre-
 „ miere avoit échappé à force de voiles,
 „ mais que le Pegase avoit été pris; que
 „ l’amiral Montague lui-même étoit dans le
 „ danger le plus imminent, & absolument
 „ hors d’état de résister à la force supérieure
 „ des Américains; que plus de 40 bâtimens
 „ leur étoient tombés entre les mains, &
 „ que la pêche étoit presqu’entièrement rui-
 „ née. „ Un autre avis fait monter le nom-
 bre des navires pêcheurs pris à 59, outre
 dix bâtimens de transport, ajoutant que de
 Terre-Neuve la flotte américaine iroit en-
 treprendre une autre expédition. Sur ces fâ-
 cheuses nouvelles, l’amirauté a envoyé or-
 dre au Capitaine Rowley, commandant le
 Monarque de 74 canons, de faire incessam-
 ment voile pour Terre-Neuve. Les navi-
 res qui ont fait la pêche de la baleine en
 Groenlande, sont heureusement revenus
 dans nos ports, aiant eu cette année beau-
 coup de succès.

On vient d’apprendre en ce moment qu’
 le navire le Monarque, de 74 canons, ca-
 pitaine Rowley, qui avoit ordre d’aller au
 secours de l’amiral Montague à Terre-Neu-
 ve, a eu le malheur de toucher, en sortant
 de Portsmouth le 21 Juillet : on le dégagera

le lendemain ; mais il fut trouvé si endommagé, qu'on sera obligé de le mettre sur le chantier, & que (manque d'autre vaisseau) l'on s'est déterminé à envoyer à sa place le *Barfleur*, gros navire de 90 canons, que montoit le vice-amiral Douglas, en qualité de commandant du port. En tâchant de relever le *Monarque*, la chaloupe, le *Prince George*, chavira ; & un lieutenant avec 9 hommes, qui s'y trouvoient à bord, eurent le malheur de se noier. Le 23 Juillet, il est arrivé un pareil desastre à Plymouth. Sur le signal que fit le commodore de virer, la *Pallas*, vaisseau de transport aiant des Hefois à bord, en choqua un autre chargé de munitions, qui coula à fond avec tout l'équipage.

F R A N C E.

PARIS (le 17 Août.) Il paroît une ordonnance du 17 Juillet, concernant le régiment des gardes-françoises de Sa Maj. Au moïen de la composition qu'elle prescrit, ce régiment ne sera plus formé que de 24 compagnies de fusiliers & de six de grénadiers, supprimant les six de fusiliers qui excèdent la dite composition. L'intention de Sa Maj. étant de ne conserver d'officiers généraux que les deux lieutenants-colonels & le major, elle veut que les capitaines, qui sont actuellement maréchaux de camp, soient remboursés de leurs charges & elle leur accorde 2000 livres en appointemens conservés &c.

Par le titre ix & dernier de cette ordonnance, Sa Maj. confère au colonel du dit régiment tous les honneurs, droits & prérogatives attachés à sa charge & qui lui ont été accordés par les précédentes ordonnances.

Lors de l'établissement de la loterie-royale de France, l'on remarqua que les fraix d'administration abforberoient une très-grande partie du bénéfice : ainsi l'on n'a point été étonné de voir paroître un arrêt du conseil d'état, en date du 20 Juillet, pour réformer l'administration de cette loterie. "Le Roi, y est-il dit, a été frappé de la somme considérable à laquelle s'élevoient annuellement les intérêts des fonds, droits de préférence & taxations des administrateurs, les appointemens de l'intendant, les remises du receveur-général & les parts accordées par forme de croupes ; & sur le compte qui en a été rendu à Sa Majesté, elle n'a point hésité d'adopter dès-à-présent à cet égard un plan de réforme qui assure à ses finances une économie importante ; en conséquence, à compter du 15 Août, cette loterie sera régie par six administrateurs seulement, sous l'inspection de Mr. de la Michodiere, conseiller d'état, que Sa M. a commis à cet effet ; & toute participation dans la dite loterie à titre de croupes ou autrement, cesseront d'avoir lieu à la dite époque qui est celle de la première année de jouissance.

Ordonnance du Roi concernant les mendiens. du 27 Juillet 1777. Sa Majesté informée que non-obstant les mesures prises depuis

puis plusieurs années à l'effet de faire cesser la mendicité , tant par l'établissement des ateliers de charité pour occuper les pauvres valides , que par les secours fournis aux paroisses & aux hôpitaux pour les faire travailler & les mettre plus en état de recevoir les infirmes , il existe encore une grande quantité de mendiants de l'un & de l'autre sexe , & voulant en même-tems concilier les vûes d'humanité & de rigueur capables de secourir la misere & détruire la mendicité comme la source de beaucoup de crimes , a ordonné & ordonne ce qui suit :

ART. I. tous mendiants de l'un & l'autre sexe feront tenus , dans le délai de quinze jours , de se retirer dans le lieu de leur naissance , ou de prendre un état qui leur procurera le moïen de subsister sans demander l'aumône. II , passé le dit délai , tous mendiants quelconques seront arrêtés & conduits dans les maisons de force. III , les aveugles des quinze-vingts & les pauvres communément appellés *Trôniers* , sont exceptés de la peine portée par le précédent article , sans néanmoins qu'ils puissent quêter ni mendier dans l'intérieur des églises , dans les rues & aux portes des maisons. ART. IV & dernier , veut Sa Majesté que les pauvres valides soient reçus dans les ateliers de charité , ou aux travaux que Sa Majesté a établis dans les différentes paroisses de cette ville ; veut aussi que les pauvres reconnus infirmes & invalides soient admis dans les hôpitaux , à l'effet d'y recevoir les

secours nécessaires à leurs besoins. Mande, &c.

Le projet d'unir & d'incorporer l'ordre de Saint-Antoine de Viennois à celui de Saint-Jean de Jérusalem aiant paru à Sa Majesté fondé sur des motifs raisonnables & légitimes, elle en approuva le traité préalable, passé sous son bon plaisir par les commissaires des deux ordres, le 15 Avril 1775 : elle leur permit de se retirer à Rome pour solliciter l'autorisation du Saint-Siège, & Sa Sainteté aiant, par ses Bulles des 17 Décembre 1776, & 7 Mai de la présente année, ordonné l'union desdits ordres, ainsi que la suppression de l'abbaye chef-d'ordre de Saint-Antoine & la translation des Religieux Antonins dans l'ordre de saint-Jean de Jérusalem, aux charges, clauses & conditions y énoncées, Sa Majesté, attendu que ces Bulles ne pourroient être exécutées dans ses états sans sa permission, les revêtit de son autorité & les adressa à son grand-aumônier ou au trésorier de la Sainte-Chapelle de cette ville, pour être procédé par eux à la fulmination, publication & exécution de ces Bulles, & en même-temps accorda à l'ordre de Malthe l'administration provisoire des biens de l'ordre réuni. Sa Majesté, par de nouvelles lettres patentes, enrégistrées le 12 de ce mois au parlement de cette ville, les grand'chambre & Tournelle assemblées, vient d'autoriser le décret de fulmination des Bulles, & de rendre définitive la prise de possession provisoire

vifoire qui avoit été accordée à l'ordre de Malthe par les premières lettres-patentes du 30 Mai dernier.

Mr. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, se retire à la fin de cette année; il sera remplacé par Mr. d'Orneffon, président de Tournelle.

Le 13 on a conduit à la Bastille un particulier américain, qu'on dit être propriétaire de l'armateur, commandé par le Sr. Cunningham. La cour a voulu, dit-on, donner cette satisfaction à celle de Londres, sur les plaintes du vicomte Stormont, parce que cet armateur est parti de Dunkerque en violation de la parole, qu'il avoit donnée, de ne point remettre à la voile sans la permission du gouvernement françois.

Une lettre de Bordeaux mande qu'il y est venu des ordres de la cour, pour que les vaisseaux des infurgens ne restent pas long-tems dans les ports de France; qu'ils n'y arment plus; qu'ils n'y vendent point leurs prises, & qu'ils se remettent en mer, dès qu'ils auront embarqué les provisions dont ils auront besoin. On écrit de l'Orient qu'en conséquence des ordres, reçus récemment de la cour, on a refusé l'entrée dans ce port à deux armateurs américains, qui y amenoient des prises. La déférence, que le ministère françois a témoignée pour la Grande-Bretagne par l'expédition de ces ordres, a affoibli les bruits de guerre fort accrédités ces jours-ci. Cependant l'envoi d'un

renfort de troupes à nos colonies aux Indes-Occidentales est certain. Voici les régimens, dont les seconds bataillons sont déjà en garnison dans les isles, & dont les premiers ont ordre de s'embarquer par Bordeaux, Brest, & St. Malo, avec leurs colonels en premier & en second : Agenois, qui est à Vannes, colonels le marquis de Cadignan & le comte de Crillon; Armagnac, qui est à Dinant, colonels le comte de Lœvendahl & le comte du Puget, son beaufrere; Auxerrois, qui est à Blaye, colonels le vicomte de Damas & le marquis de Rostaing; Cambresis, qui est à Belle-Isle, colonels le chevalier de Maillé & le comte d'Ailly; Gâtinois, qui est à Bordeaux, colonels le marquis de Caupenne & le vicomte de Poudens; Viennois, qui est à Dieppe, colonels le comte de Miromesnil & le marquis de Pardieu. A ces six bataillons d'infanterie l'on ajoutera deux compagnies de chasseurs des régimens de dragons de Condé & de Belzunce, 4 compagnies d'ouvriers, 4 de bombardiers, & deux de fappeurs.

L'abbé de l'Épée vient d'obtenir du gouvernement un emplacement au Louvre, pour l'instruction des sourds & muets. Il a même été chargé de former plusieurs élèves dans son art, lesquels pourront le suppléer en cas d'événement.

L'Empereur a fait remettre récemment au baron d'Ogny, intendant-général des postes, une très-belle tabatiere, en lui faisant témoigner, combien il étoit satisfait du service

des chevaux de poste , tant qu'il a été en France.

Nos beaux esprits ne peuvent revenir de la surprise que leur a causé l'indifférence du Comte de Falkenstein pour Mr. de V. Le Bulletin de Paris , du 31 Juillet , l'attribue à quelques vers contre son auguste Mere ; comme s'il ne suffisoit pas d'être ami des mœurs , de la religion & de la décence , pour ne pas être fort empressé de voir le seigneur de Ferney (a).

Le conseil d'état aiant cassé l'arrêt rendu le 14 Octobre 1773 par le conseil de guerre , tenu aux Invalides , Mr. de Bellegarde est déjà sorti de la prison , à laquelle il avoit été condamné pour vingt ans & un jour ; & il est parti pour Nancy avec Mad. son épouse , dans la persuasion de prouver son innocence & celle de Mr. de Monthieu , son beau-frere , par l'arrêt du parlement de Lorraine , auquel la révision de son procès a été ren-
voïée

(a) Remarquons en passant l'orgueil & les insensées prétentions de la philosophie ! Si le premier Monarque du monde chrétien ne s'humilie ou ne s'avilit pas jusqu'à visiter l'auteur de *Candide* & de *la Pucelle* , c'est une chose révoltante , qu'on ne peut justifier qu'en supposant la foiblesse d'un ressentiment Quand même ce ressentiment seroit réel , qu'est-ce que le plaifant folliculaire y trouveroit à redire ? Un vil rimeur ose calomnier la Mere de César , & Monsieur du Bulletin prétend que le Fils lui doit une visite ? Comprenez les idées philosophiques , & je garantis que rien ne sera désormais obscur pour vous.

voyée. Comme cette cassation pouvoit être interprétée défavorablement pour les membres de ce conseil, Mr. le garde des sceaux a été chargé par le Roi d'écrire à Mr. le maréchal duc de Biron la lettre suivante, qui doit servir à fixer l'opinion du public sur les motifs de cette cassation.

Le Roi me charge, Monsieur, de vous informer que s'étant fait rendre compte en son conseil de l'affaire concernant les sieurs de Bellegarde & de Monthieu, jugée au conseil de guerre auquel vous avez présidé, S. M. a déclaré nulles toutes les procédures & a renvoyé au parlement de Nancy pour instruire de nouveau. S. M. me charge aussi de vous marquer que les motifs qui l'ont déterminée n'ont eu pour objet que la forme de la procédure, & qu'ils n'intéressent aucunement l'intégrité des juges qui ont rendu le premier jugement. Elle a reconnu par l'examen du procès qu'ils ont fait, ainsi que vous, Monsieur, tout ce qui étoit en leur pouvoir, pour découvrir la vérité; mais en matière criminelle les formes prescrites par les ordonnances sont de rigueur. Vos services & votre zèle vous ont assuré de tout sans l'estime & la confiance du Roi, & c'est avec bien du plaisir que je me vois chargé par S. M. de vous en donner dans ce moment-ci un nouveau témoignage. J'ai l'honneur d'être &c.

On parle beaucoup du rétablissement de la compagnie des Indes.

On mande de Dijon, qu'un charretier

ayant été blessé à la montagne de Viteaux par une des voitures du cortège de Monsieur, ce Prince, dès qu'il en fut informé, descendit de carrosse, fit rendre toute sorte de soins au blessé, lui donna vingt louis, chargea une personne notable de Viteaux de le faire soigner avec la plus grande attention, & de lui donner des nouvelles de son état. S. A. R. ordonna de plus de mettre pendant quelques jours en prison le postillon, qui par son peu de ménagement avoit été cause de l'accident. Lorsque le Prince passa à Montelimart, il témoigna à la députation, que le parlement de Grenoble lui avoit envoyée, " combien peu il pouvoit être persuadé des ,, sentimens, dont cette cour faisoit profession envers lui, aussi long-tems qu'elle ,, n'auroit pas la plus parfaite obéissance aux ,, ordres du Roi, son frere, & qu'elle ne ,, cesseroit ses poursuites contre Mr. de Moy- ,, dieu, son procureur-général, „. Le parlement de Grenoble a été si touché de cette réponse, qu'il a arrêté des remontrances à Sa Majesté pour lui exposer les raisons, qu'il croit avoir de ne pas se juger digne d'une pareille disgrâce. Celui d'Aix, d'un autre côté, a écrit au Roi, pour se plaindre de ce que Mr. d'Albertas, premier président de la chambre des comptes, (laquelle a remplacé le parlement d'Aix, pendant l'exil de la magistrature), a répandu des copies de la harangue, qu'il a prononcée à la réception de Monsieur, qui ne lui paroit tendre qu'à offenser les parlemens, par

la maniere dont Mr. d'Albertas y rappelle,
 " que les membres de la chambre des comp-
 „ tes se font toujours distingués par leur
 „ soumission aux volontés du Souverain, &
 „ qu'ils l'ont prouvée, quand le feu Roi
 „ voulut, qu'ils exerçassent les fonctions du
 „ parlement absent, & quand le Roi, par
 „ lequel la France a le bonheur d'être gou-
 „ vernée, a voulu qu'ils les cessassent, pour
 „ se restreindre à celles de la chambre „
 Le parlement de Provence dans sa lettre à
 Sa Maj. représente, " que si ses cours se
 „ croient obligées de ne pas obtempérer à
 „ ses ordres, ce ne seroit que pour mieux
 „ lui témoigner leur fidélité au bien de son
 „ service „

TOULON (*le 29 Juillet.*) La cour a
 envoieé dans ce port des ordres pour quel-
 ques nouveaux armemens, qui y ont répan-
 du une très-grande vivacité. On va mettre
 sur les chantiers deux frégates de 30 canons
 de douze livres de balle, dont l'une s'ap-
 pellera la Magicienne, l'autre la Précieuse;
 & l'on va radouber le vaisseau, la Bourgo-
 gne. Il y a aussi ordre de visiter toutes les
 batteries, qui donnent sur la mer, pour les
 mettre en état de défense. Les places vacan-
 tes dans la marine & dans le corps des bombar-
 diers ont été remplies. L'on a engagé un
 grand nombre de constructeurs de vaisseau
 & d'ouvriers pour les corderies. Il arrive fré-
 quemment des bâtimens napolitains, char-
 gés de bois de construction, pour le compte
 du Roi. En un mot, tout est en mouve-
 ment

ment dans notre département de marine, comme si l'on étoit à la veille d'une guerre; & les bruits, qui s'en sont répandus, commencent déjà même à avoir de l'influence sur le prix des marchandises à Marseille & ailleurs.

VERSAILLES (le 18 Août.) Le 25 du mois dernier, Mr. Boutin, conseiller d'état, a fait ses remerciemens au Roi pour la place de conseiller au conseil roial des finances, à laquelle Sa Majesté l'a nommé. Elle a disposé de celle de conseiller d'état vacante par la mort de Mr. Trudaine de Montigny en faveur de Mr. Bignon son bibliothécaire; & elle a conféré celle de premier président du parlement de Bretagne vacante par la mort de Mr. de la Brière d'Amilly à Mr. de Cattelant président au même parlement. Ils ont eu le 10 de ce mois l'honneur d'être présentés au Roi, en leur nouvelle qualité. Sa Maj. a accordé les entrées du cabinet à l'évêque d'Autun qui vient d'être désigné successeur de Mr. de la Roche - Aymon & d'avoir la feuille des bénéfices (il ne l'a qu'en qualité d'adjoint jusqu'à la mort de cette éminence). Sa Maj. a conféré l'évêché de Laon à l'abbé de Sabran, premier aumônier de la Reine; l'évêché de Nancy à l'abbé de Montauban, vicaire-général d'Autun, & celui de Sarlat à l'abbé de la Porte-d'Albaret, vicaire générale de Châlons Sur-Marne. Mr. l'archevêque de Bourges a remercié Sa Maj. pour avoir été pourvu de l'abbaye de St. Quën, diocèse de Rouen, vacante

cante par la mort du cardinal de Roche^{au} chouart, & qu'on estime à 40,000 écus par an. Le Prince de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, est désigné grand aumônier de France à la mort du cardinal de la Roche - Aymon.

Le sieur Leroi, de l'académie roiale des *Inscriptions & Belles-Lettres*, professeur & historiographe de l'academie d'architecture, a eu l'honneur de présenter au Roi, le 5 de ce mois, un ouvrage intitulé : *La marine des anciens peuples, expliquée & considérée par rapport aux lumieres qu'on en peut tirer pour perfectionner la marine moderne, avec des figures représentant les vaisseaux de guerre de ces peuples.*

M O R T S.

Le 17 du mois de Juillet est décédée Madame Alexis - Madelaine comtesse de Vassinhac - Imécourt, abbesse de l'abbaye de Juvigny, ordre de St. Benoît, Archevêché de Treves, au Clermontois; elle étoit née le 25 Avril 1686, fit profession de religion le 14 Septembre 1703, a été élue abbesse le 18 Janvier 1711. Pendant un si long regne elle a su maintenir avec sagesse, zele, & régularité la réforme établie dans sa maison, que Mesdames Délivron de Bourbonne, ses devancieres, lui avoient transmise, avec l'applaudissement de ses religieuses, dont elle emporte le regret le plus sensible. Madame Louise-Victoire sa sœur, élue coadjutrice le 26 Octobre 1772, lui succede dans sa dignité, ayant été bénite par Monsieur l'évêque de Myriophis, Suffragant de l'archevêché de Treves.

François-Bertrand comte de Nesselrode d'Ehreshoven &c, conseiller intime actuel de L.

M. I. Tréfoncier de la cathédrale de Liege, prévôt du chapitre d'Albe-Royale, est mort en cette ville, âgé de 66 ans.

L'abbé Sevaftano, ci-devant Jésuite & confesseur de feu Marie Amelie Reine de Naples & ensuite d'Espagne, épouse du Roi regnant, vient de mourir à la maison professé de Jésu à Rome.

Le baron Charles-Gustave Cronhort, président & commandeur de l'ordre royal de l'épée, est mort le 8 à sa terre près de Calmar, âgé de 84 ans. Cette famille est éteinte avec lui. Jean-Arckenholtz, conseiller aulique & ci-devant bibliothécaire du Landgrave de Hesse-Cassel, est mort à Stockholm à l'âge de 82 ans.

Frédéric-Ulric sénateur du Royaume de Suede chevalier de l'ordre de l'épée, est mort à sa terre de Rotzwick, âgé de 56 ans & 6 mois.

Mr. le marquis du Muy, frere aîné du feu maréchal de ce nom, & Mr. de Trudaine, ancien intendant des finances, sont morts subitement; le premier étoit languissant depuis longtemps: la mort du second s'attribue au chagrin; cependant sa santé ne paroïssoit pas altérée. Mad. la maréchale de Fitzjames est aussi morte à sa campagne.

L'abbé duc de Biron, Pair de France, chanoine honoraire de l'église de Paris, ancien abbé commendataire des abbayes royales de Moissac & de Cadouin, est mort le 20 du mois dernier. Il a institué le duc de Gontaud son héritier universel; & l'on a trouvé sous les scellés près d'un million en louis d'or.

Dans le dernier Journal, pag. 594. l. 4. du titre, c'est, lisez chez.

T A B L E

TURQUIE.	{	<i>Constantinople.</i>	33
		<i>Canée.</i>	34
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	35
POLOGNE.	(<i>Varsovie,</i>	36
ESPAGNE.	{	<i>Madrid.</i>	40
		<i>Gibraltar.</i>	42
		<i>Málaga.</i>	43
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	44
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	47
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	48
ITALIE,	{	<i>Rome.</i>	49
		<i>Florence.</i>	51
		<i>Livourne.</i>	52
		<i>Naples.</i>	53
		<i>Malthe.</i>	54
ALLEMAGNE,	{	<i>Vienne.</i>	54
		<i>Ratisbonne.</i>	56
		<i>Berlin.</i>	56
		<i>Coblence.</i>	57
		<i>Schafhouse.</i>	57
		<i>Soleure.</i>	58
		<i>Hann.</i>	59
		<i>Cologne.</i>	60
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	60
FRANCE,	{	<i>Paris.</i>	67
		<i>Toulon.</i>	76
		<i>Versailles.</i>	77
		<i>Morts.</i>	78